

DÉLIBÉRATION N°2024-2025_010
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis PASTEUR

Séance en date du 11 mars 2025

1. Approbation des PV et verbatims des conseils d'administration du 17 décembre 2024 (uFC et UMLP)

La délibération étant présentée pour décision

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 19 Membres représentés : 11 Total : 30 | Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0 |

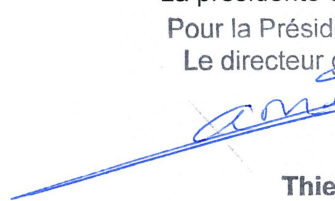

VU l'article 26 des statuts de l'université de Franche-Comté ;
VU l'article 23 du règlement intérieur de l'université de Franche-Comté.
VU l'article 12.6 des statuts de l'université Marie et Louis Pasteur
VU l'article 6 du règlement intérieur provisoire de l'université Marie et Louis Pasteur

Conformément aux statuts de l'université et à son règlement intérieur provisoire, les procès-verbaux des réunions en formation plénière du conseil d'administration sont diffusés à ses membres avant d'être soumis à l'adoption du conseil lors de la séance suivante.

En application de ces dispositions, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les procès-verbaux du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté et de l'université Marie et Louis Pasteur du 17 décembre 2024.

Besançon, le 11 mars 2025

La présidente de l'université
Pour la Présidente et par délégation
Le directeur général des services

Thierry CAMUS
Marie-Christine WORONOFF

Annexe :

Annexe 1.1 : Procès-verbal du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté du 17 décembre 2024

Annexe 1.2 : Verbatim du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté du 17 décembre 2024

Annexe 1.3 : Procès-verbal du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur du 17 décembre 2024

Annexe 1.4 : Verbatim du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur du 17 décembre 2024

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Séance du Mardi 17 décembre 2024
(avant approbation)

Membres en exercice : 36
Quorum : 18

Administrateurs présents, absents et représentés au CA du 17 décembre 2024 :

COLLEGE A

- Mme la professeure Marie-Christine dite Macha WORONOFF (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SANTÉ) **ayant reçu procuration de M. Philippe PETITCOLIN**
- M. le professeur Pascal FABRE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SJEPEG) –
- M. le professeur Benjamin GOLDLUST (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SLHS) **ayant reçu procuration de Mme Céline REYLE**
- M. le professeur Frank PALMINO (Pour une université d'ambitions et de valeurs / IUT Belfort-Montbéliard) **ayant reçu procuration de Mme Thérèse LEBLOIS.**

Absents :

- Mme la professeure Marie-Cécile PERA (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)

COLLEGE B

- M. Eric CAVALLI, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SANTE)
- M. Richard STEPHENSON, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SLHS) **ayant reçu procuration de Mme Eve AFONSO**
- Mme Virginie BLONDEAU-PATISSIER, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)
- M. David MARKEZIC, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)
- Mme Anne-Chantal DRAIN, professeure certifiée (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT BV) **ayant reçu procuration de M. Daniel GILBERT**
- M. Cheikh Tidiane WANE, maître de conférences (UFR STAPS)
- Mme Laurence ANDERHUEBER, professeur agrégé (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)

PERSONNELS BIATSS

- Mme Patricia CYWINSKI (UNSA Education – Université Ouverte) **ayant reçu procuration de M. Emmanuel LAURENT**
- Mme Marie-Pascale BEHRA (CGT-FERC Sup – UFR SLHS) **ayant reçu procuration de M. Mathieu TIVET** (arrivée après l'ouverture de la séance)
- M. Julien Yves ROLLAND (Pour un engagement Responsable, Humain et Constructif – UFR ST) (qui reçoit procuration de Mme Laurence ANDERHUEBER lors de son départ pendant la séance)
- Mme Maryse GRANER (Ensemble pour une université respectueuse ! - CLA)

USAGERS

Absents :

- M. Maalak ABU HMAIDAN (La seule alternative écolo et solidaire)
- Mme Noa POINSOT (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
- M. Lucas POITTEVIN (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
- Mme Léane AIT SALAH COMELLI (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
- Mme Wiam BAMA (La CGT Salarié Etudiante, Le syndicat à vos côtés !)
- Mme Camille EGGENSPIELER (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)

PERSONNALITES EXTERIEURES

- Mme Catherine BARTHELET (Communauté d'agglomération du Grand Besançon) **ayant reçu
procuration de Mme Aurélie GUILLOT**
- Mme Laetitia MARTINEZ (Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté)
- M. Pascal MOREL (directeur scientifique et directeur médical de l'EFS) –

Absents :

- Christian GAUTHIER (CNRS) absente ou son suppléant
- M. Johann CUSSEY (directeur général d'Auréa Technology)
- Mme Marie DEVALLOIR (project Management Officer à Micro-Mega SA)

PERSONNALITES INVITEES

Mme la Rectrice ou son représentant :

*La séance est ouverte à 15h38, sous la présidence de Mme Marie-Christine Woronoff,
Présidente de l'université de Franche-Comté.*

À l'ouverture de la séance, 16 administrateurs sont présents et 8 administrateurs sont représentés.

.....

1. Approbation des PV et verbatims du 25 septembre et 22 octobre 2024

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 |
|---|--|

Arrivée de Mme BEHRA qui a reçu procuration : Membres présents 17 et membres représentés 9

2. Ressources humaines

2.1. Campagne d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs 2^{ème} vague (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 17 Membres représentés : 9 Total : 26 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 |
|---|--|

2.2. Schéma d'emplois BIATSS (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 17 Membres représentés : 9 Total : 26 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 25 Contre : 1 |
|---|--|

2.3. Schéma du Handicap 2024-2026 (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 17 Membres représentés : 9 Total : 26 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 |
|---|--|

Départ de M. CAVALI

2.4. Conventonnement FIPHFP (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|---|--|

2.5. Modification du tableau des primes FRA (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 |
|---|--|

3. Affaires Statutaires

3.1. Statuts d'OSE (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 19 Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|---|--|

3.2. Statuts IUT BV (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 19 Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|---|--|

3.3. Statuts de l'UFR STGI (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 19 Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|---|--|

3.4. Désignation d'un enseignant chercheur parmi les membres du Conseil d'Administration de l'uFC au Conseil de Gestion des PUFC (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0 |
|---|--|

3.5. Charte intelligence artificielle validée en CFVU le 28 novembre 2024 (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

4. Développement durable et Responsabilité sociétale

4.1 Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

5. Affaires budgétaires et financières

5.1. Répartition des revenus perçus au sein du SAIC au titre de l'exploitation de l'actif de propriété intellectuelle (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

Départ de Mme GRANER

5.2. Mise aux enchères supérieures à 10000 € d'un équipement présent à l'inventaire du SAIC (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 9 Total : 24 | Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 |

Retour de Mme GRANER

5.3. Admission en non-valeur (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

5.4. Vente d'un appareil de spectroscopie d'électrons système Multilab 2000 – Alpha 110 (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

5.5. Vente d'un ensemble d'équipements FEMTO ST (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

5.6. Gratuité des formations SST dispensées par le SSE pour les étudiants inscrits individuellement (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

Départ de Mme ANDERHUEBER, qui donne procuration à M. ROLLAND

6. Affaires immobilières

6.1. Demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service – UFR STAPS (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

6.2. Classement en tant qu'ensemble historique mobilier avec servitude de maintien dans les lieux à l'Observatoire (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7. Validation des points des CFVU du 28 novembre 2024

7.1. Ouverture d'une filière D.E. de manipulateur en électroradiologie médicale

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.2. Création d'un Diplôme Universitaire Coursus Master Ingénierie

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 |

7.3. Bornes de l'année universitaire 2025-2026

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.4. Calendrier des vacances universitaires 2025-2026

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.5. Modalités d'accès hors union européenne Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.6. Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour l'accès :

7.6.A au certificat de capacité en droit

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.6.B au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.6.C aux licences 1,2 et 3

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.6.D aux diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) 1 et 2

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.6.E aux licences professionnelles en 60 ECTS

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.6.F aux licences professionnelles « Bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) 1,2, 3

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.6.G aux masters 1 et 2

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.6.H au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.6.I au diplôme d'Etat d'infirmier en bloc opératoire

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.6.J au diplôme d'Etat d'anesthésie

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.6.K au titre d'ingénieur diplômé 1 et 2

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

7.7 Parcoursup : attendus, critères généraux d'examens des vœux 2025-2026

| | |
|---|---|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 15 Membres représentés :10 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) :0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|---|---|

7.8. Mon Master : attendus et éléments à prendre en compte 2025-2026

| | |
|---|---|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 15 Membres représentés :10 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) :0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|---|---|

7.9. Convention double-diplôme :

7.9.A Nouvel accord de double diplôme entre l'uFC - IUT NFC et le Cégep de Rimouski (Québec, Canada), pour le BUT Réseaux et Télécommunications parcours cybersécurité

| | |
|---|---|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 15 Membres représentés :10 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) :0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|---|---|

7.9.B Nouvel accord de double diplôme entre l'uFC - IUT BV (site de Dôle) et l'Université du Québec à Chicoutimi (Québec, Canada) pour le BUT Sciences des Données (SD) parcours sciences des données : visualisation, conception d'outils décisionnels de l'IUT BV site de Dôle.

| | |
|---|---|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 15 Membres représentés :10 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) :0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|---|---|

7.10. Commission CVEC – Bilan

| | |
|---|---|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 15 Membres représentés :10 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) :0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|---|---|

7.11. Charte de gestion et d'utilisation de la CVEC

| | |
|---|---|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 15 Membres représentés :10 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) :0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|---|---|

7.12. Travaux de la commission FSDIE du 20 novembre 2024 (attributions > 23000)

| | |
|---|---|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 15 Membres représentés :10 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) :1 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 |
|---|---|

7.13 « Demande de fermeture d'un parcours IUT NFC »

| | |
|--|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|--|--|

Université de Franche-Comté

Conseil d'administration

Séance du mardi 17 décembre 2024

Ordre du jour :

| | |
|--|----|
| 1. Approbation des PV et verbatims du 25 septembre et 22 octobre 2024 | 1 |
| 2. Ressources humaines | 1 |
| 2.1 Campagne d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs 2 ^{ème} vague (pour vote)..... | 1 |
| 2.2 Schéma d'emplois BIATSS (pour vote) | 6 |
| 2.3 Schéma du Handicap 2024-2026 (pour vote)..... | 7 |
| 2.4 Conventionnement FIPHFP (pour vote) | 12 |
| 2.5 Modification des primes FRA (pour vote) | 14 |
| 3. Affaires statutaires | 14 |
| 3.1 Statuts d'OSE (pour vote) | 14 |
| 3.2 Statuts IUT BV (pour vote)..... | 15 |
| 3.3 Statuts de l'UFR STGI (pour vote) | 17 |
| 3.4 Désignation d'un enseignant-chercheur parmi les membres du Conseil d'administration de l'uFC au Conseil de gestion des PUFC (pour vote)..... | 17 |
| 3.5 Charte intelligence artificielle validée en CFVU le 28 novembre 2024 (pour vote) | 18 |
| 4. Développement durable et Responsabilité sociétale..... | 19 |
| 4.1 Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (pour vote)..... | 19 |
| 5. Affaires budgétaires et financières..... | 23 |
| 5.1 Répartition des revenus perçus au sein du SAIC au titre de l'exploitation de l'actif de propriété intellectuelle (pour vote)..... | 23 |
| 5.2 Mise aux enchères supérieures à 10 000 € d'un équipement présent à l'inventaire du SAIC (pour vote)..... | 24 |
| 5.3 Admission en non-valeur (pour vote) | 24 |
| 5.4 Vente d'un appareil de spectroscopie d'électrons système Multilab 2000 - Alpha 110 (pour vote)..... | 24 |
| 5.5 Vente d'un ensemble d'équipements FEMTO ST (pour vote) | 25 |
| 5.6 Gratuité des formations SST dispensées par le SSE pour les étudiants inscrits individuellement (pour vote)..... | 25 |
| 6. Affaires immobilières | 27 |
| 6.1 Demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service – UFR STAPS (pour vote)..... | 27 |
| 6.2 Classement en tant qu'ensemble historique mobilier avec servitude de maintien dans les lieux à l'Observatoire (pour vote) | 27 |
| 7. Validation des points de la CFVU du 28 novembre 2024 (pour vote) | 28 |
| 7.1 Ouverture d'une filière D.E. de manipulateur en électroradiologie médicale | 28 |
| 7.2 Création d'un Diplôme Universitaire Coursus Master Ingénierie | 29 |

| | |
|--|----|
| 7.3 Bornes de l'année universitaire 2025-2026 | 29 |
| 7.4 Calendrier des vacances universitaires 2025-2026 | 30 |
| 7.5 Modalités d'accès hors union européenne Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique | 31 |
| 7.6 Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour l'accès : | 31 |
| a. au certificat de capacité en droit..... | 31 |
| b. au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) | 32 |
| c. aux licences 1, 2 et 3 | 32 |
| d. aux diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) 1 et 2 | 33 |
| e. aux licences professionnelles en 60 ECTS..... | 33 |
| f. aux licences professionnelles « Bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) 1, 2, 3..... | 34 |
| g. aux masters 1 et 2..... | 35 |
| h. au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée..... | 35 |
| i. au diplôme d'Etat d'infirmier en bloc opératoire | 36 |
| j. au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste | 36 |
| k. au titre d'ingénieur diplômé 1 et 2..... | 37 |
| 7.7 Parcoursup : attendus, critères généraux d'examens des vœux 2025-2026 | 37 |
| 7.8 Mon Master : attendus et éléments à prendre en compte 2025-2026..... | 38 |
| 7.9 Convention double-diplôme : | 38 |
| a. Nouvel accord de double diplôme entre l'uFC – IUT NFC et le Cégep de Rimouski (Québec, Canada), pour le BUT Réseaux et Télécommunications parcours cybersécurité 38 | |
| b. Nouvel accord de double diplôme entre l'uFC – IUT BV (site de Dole) et l'université du Québec à Chicoutimi (Québec, Canada) pour le BUT Sciences des Données (SD) parcours sciences des données : visualisation, conception d'outils décisionnels de l'IUT BV site de Dole..... | 39 |
| 7.10 Commission CVEC – Bilan | 39 |
| 7.11 Charte de gestion et d'utilisation de la CVEC | 41 |
| 7.12 Travaux de la commission FSDIE du 20 novembre 2024 (attributions > 23 000) | 43 |
| 7.13 Demande de fermeture d'un parcours IUT NFC..... | 43 |
| 8. Questions diverses | 44 |

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
(SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024)

(La séance est ouverte à 15 h 40, en salle 116 à la Maison de l'Université, sous la présidence de M. Pascal Fabre, Vice-Président CA de l'université de Franche-Comté)

- : - : - : - : - : - : -

M. Fabre.- Je vais vous demander de regagner vos places.

Pour que nous puissions faire le décompte des présents, je demande aux personnes qui n'ont pas signé la feuille de présence de bien vouloir s'enregistrer.

1. Approbation des PV et verbatims du 25 septembre et 22 octobre 2024

Nous allons démarrer classiquement par l'approbation du PV et du verbatim des séances du 25.09.24 et du 22.10.24.

Vous avez reçu les PV et les verbatims. Nous allons donc voter pour approuver ces PV et ces verbatims des CA, ceci tout à fait classiquement.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Ces PV et verbatims sont adoptés à l'unanimité.

2. Ressources humaines

2.1 Campagne d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs 2^e vague (pour vote)

Nous poursuivons avec les ressources humaines, avec la campagne d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs 2^e vague.

La parole est à Antoine Perasso.

M. Perasso.- Merci.

Nous allons vous présenter la campagne d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs 2025 vague 2. Je poursuivrai avec une courte synthèse de la campagne d'emplois 2025 sur les vagues 1 et 2, puis par un bilan synthétique des campagnes d'emplois du mandat. Comme nous sommes arrivés en fin de mandat, il vous est proposé de faire ce bilan afin de voir comment les collégiums ont pu contribuer à la mise en place de différentes lignes directrices des campagnes d'emplois au cours du mandat.

En ce qui concerne la campagne d'emplois 2025 vagues 2, les lignes directrices qui ont été transmises aux présidents de collégium en début d'année sont au nombre de quatre que je vous rappelle :

Tout d'abord une mesure de lissage des campagnes d'emplois qui vise à maîtriser notre

masse salariale avec un cadrage qui consistait à cibler un abaissement de masse salariale de 750 k€, ce qui correspond - converti en supports de poste - à 3 postes de professeurs et 4 postes de maître de conférences ou enseignant-chercheur à reporter.

La deuxième ligne directrice consiste en un plan de rehaussement de supports contractuels à financement soclé avec un objectif de finalisation de ce plan. On identifie des postes contractuels que l'on souhaite transformer en titulaires pour augmenter le potentiel de titulaires au niveau de l'université.

La troisième ligne directrice est celle du suivi des préconisations des différents groupes de travail disciplinaires qui ont été mis en place au sein de différents collègiums. Je vous rappelle qu'il y a cinq groupes de travail disciplinaires, deux en SHH dont un qui se découpe en trois sous-groupes autour des thématiques diverses de l'anglais, en SJEG (sciences juridiques), un en sciences fondamentales pour l'ingénieur en informatique et un en SNET autour de la thématique environnement. Concernant cette ligne directrice, ces groupes de travail ont été mis en place depuis 2023 ; ils apportent des éclairages à la gouvernance pour les différentes disciplines concernées.

La quatrième et dernière ligne directrice a été mise en place cette année pour la campagne d'emplois 2025, elle vise à un accroissement du potentiel en recherche avec une approche pluriannuelle. Nous souhaitons transformer un certain nombre de postes d'enseignant du 2nd degré en poste d'enseignant-chercheur, notamment maître de conférences. C'est une nouveauté depuis cette campagne.

Pour la vague 2 de la campagne d'emplois 2025, il y avait 35 supports d'enseignants/enseignants-chercheurs titulaires qui étaient vacants à considérer, 11 professeurs, 15 maîtres de conférences et 9 enseignants du 2nd degré qui ont été libérés. C'est une vague 2 qui est à peu près similaire en volume à celle de la campagne d'emplois 2024, avec toutefois une augmentation du nombre de postes de professeurs libérés et une diminution du nombre de maîtres de conférences et enseignants du 2nd degré.

En plus de ces supports vacants, il y a eu deux demandes de rehaussement de contractuel sur un support PAST et sur un support d'ATER volant qui ont été formulées.

Sur cette base, les collègiums ont discuté en inter-collégiums, ils ont mené toutes les discussions bilatérales nécessaires avec unités de recherche et composantes et ils se sont réunis au sein de leur conseil pour émettre les propositions suivantes : 27 propositions de profils à publier, 5 reports proposés dans le cadre du lissage et 5 immobilisations.

Je vous rappelle que les immobilisations consistent à temporiser le temps d'une campagne d'emplois le poste immobilisé et le pourvoir par un contractuel enseignant ou ATER.

Les avis des conseils ont été transmis à la gouvernance qui s'est réunie et, comme vous pouvez le constater, nous avons suivi 100 % des propositions des collègiums. À savoir : 27 postes proposés en publication, 5 reports et 5 immobilisations.

Le tableau de la vague 2 qui vous a été transmis contient les éléments suivants : les 27 publications mentionnées précédemment, 8 postes de professeur, 18 postes de maître de conférences et un poste d'enseignant du 2nd degré. Vous avez les différentes répartitions au sein des collègiums disciplinaires.

Pour ces 27 postes proposés en publication, 2 répondent aux rehaussements de contractuels en maîtres de conférences, 3 à l'objectif d'accroissement du potentiel recherche, donc transformation de postes ESAS en enseignants-chercheurs et 7 postes répondent à des préconisations des groupes de travail disciplinaires.

Il y a aussi 5 reports de poste proposés : 3 postes de professeur, 2 postes d'enseignant du 2nd degré.

Un poste d'ATER volant est mis en fin de tableau, c'est une ligne à part. Il est mis pour

information parce qu'il ne fait pas l'objet d'un vote par le conseil d'administration, ce n'est pas un poste de titulaire mais il va contribuer malgré tout à l'abaissement de la masse salariale. Nous l'avons donc mis pour information aux administrateurs.

Et enfin les 5 immobilisations contenues dans le tableau.

Ce tableau a été soumis aux différents conseils d'instance de l'établissement :

- au CSAE qui a adopté cette vague 2 avec 5 voix pour, 4 abstentions et 1 vote contre,
- au conseil académique plénier où la campagne vague 2 a été adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Je passe maintenant à la synthèse de la campagne d'emplois 2025 vague 1 qui a été votée l'été dernier et vague 2 qui est présentée aujourd'hui, cela fait un total de :

- 59 postes sont proposés à publication. Il y en a moins qu'en campagne d'emplois 2024 où nous avons proposé 65 postes. J'y reviendrai par la suite, lorsque nous parlerons du bilan des campagnes d'emplois sur le mandat.
- 17 postes de professeurs,
- 35 postes de maîtres de conférences,
- 7 postes d'enseignants du 2nd degré.

Nous aurons proposé 4 contractuels à rehausser en titulaires, 6 postes pour répondre à l'accroissement du potentiel recherche et 9 arbitrages ont été guidés par les préconisations des groupes de travail disciplinaires.

Pour les cumuls de reports de postes, en cumulant ceux de la vague 1 déjà votés et ceux proposés sur cette campagne, nous arrivons à 7 reports de poste, 4 professeurs, 1 maître de conférences et 2 enseignants du 2nd degré avec la répartition dans les différents collègiums plus le poste d'ATER volant donné pour information.

Le calcul fait par le pilotage de la masse salariale nous amène à un abaissement de masse salariale de 764 541 €. L'objectif initial est donc atteint.

Maintenant, nous vous proposons un bilan synthétique avant de soumettre au vote la campagne d'emplois vague 2. Nous vous proposons un bilan synthétique en 5 slides des campagnes d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs du mandat.

Sur le premier *slide* qui vous est proposé, vous avez deux courbes, une bleue et une marron. La courbe bleue vous propose l'évolution du nombre de supports de postes qui ont été vacants et considérés au fur et à mesure des campagnes d'emplois. La courbe bleue indique le nombre de postes qui ont été proposés à publication au fur et à mesure des campagnes d'emplois.

Tout en bas, en abscisse, vous avez les différentes campagnes d'emplois de 2021 à 2025 du mandat. Je rappelle que la campagne d'emplois 2021 s'est étalée sur deux mandats, elle a démarré sur le mandat précédent et s'est finie en début de mandat actuel.

Au fur et à mesure des différentes campagnes d'emplois, vous sont affichées les différentes lignes directrices des campagnes d'emplois telles qu'elles ont été mises en place en approche pluriannuelle. Le début de l'approche pluriannuelle, c'est en campagne d'emplois 2021. En campagne d'emplois 2023, nous avons démarré le processus de lissage qui vise à la maîtrise de la masse salariale et, en parallèle de cela, le plan de rehaussement des supports contractuels à financement soclé. En campagne d'emplois 2024, nous avons mis les premiers groupes de travail disciplinaires en place et suivi les préconisations qui pouvaient être faites et, en campagne d'emplois 2025, l'accroissement du potentiel recherche.

Je précise que le nombre de supports qui sont proposés à publication n'est pas nécessairement le nombre de postes pourvus, il peut y avoir des infructueux. Et tout cela tient compte aussi des différentes créations qu'il a pu y avoir en cours du mandat.

Dans le cadre des déploiements des formations en sciences de la rééducation, il y a

beaucoup de créations dans le domaine de la santé. Il y en a une aussi en STAPS. Suite aux mouvements nationaux des étudiants STAPS il y a 2 ans de cela, des créations ont été accordées par l'Etat. De même au niveau de Dole pour les deux départements de l'IUT Besançon-Vesoul.

On peut constater qu'il y a des écarts entre le nombre de postes vacants et le nombre de postes publiés pour chaque campagne ; c'est tout à fait normal. Les deux raisons principales sont liées à l'approche pluriannuelle. À partir de la mise en place des reports de poste, nous avons reporté un certain nombre de postes qui contribuent à cet écart et, au niveau de l'approche pluriannuelle, les immobilisations ont été une véritable opportunité qui a été saisie par les collègius pour pouvoir affiner une stratégie d'affectation des postes et réfléchir à la façon dont ils allaient pouvoir prioriser les différents postes. Par exemple, lorsque nous avons mis cela en place sur la campagne d'emplois 2021 pour la première fois, 10 postes ont été proposés en immobilisation, 11 pour la campagne d'emplois 2022 et la totalité des postes INSPÉ, à l'époque, avaient été proposés en immobilisation pour répondre de la meilleure façon possible aux enjeux de la réforme de l'INSPÉ.

Sur l'ensemble du mandat, cela fait un total de 315 supports vacants et 281 postes qui ont été proposés à publication.

Avec les quatre *slides* qui suivent, nous allons faire un focus sur les différentes lignes directrices des campagnes d'emplois. Nous avons démarré par la ligne directrice qui vise à l'accroissement du potentiel recherche. C'est un constat partagé par l'équipe de gouvernance et par le HCERES. Il est écrit noir sur blanc dans le rapport HCERES qu'il y avait nécessité de redonner du potentiel recherche au niveau de l'établissement.

Nous avons actionné deux leviers principaux pour répondre à cela :

- La mise en place d'un plan de ressourcement en personnels affectés à la recherche dans les laboratoires. Je ne vais pas y revenir en détail car nous allons nous concentrer sur le deuxième levier.
- La transformation, lors des campagnes d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs, d'un certain nombre de postes d'enseignants du 2nd degré en maîtres de conférences.

Par le passé, nous avions une carte des formations qui était pléthorique. Ceci a été relevé par le HCERES et nous avons dû transformer des postes d'enseignants-chercheurs en poste du 2nd degré pour pouvoir répondre au besoin de volume horaire de la carte des formations, d'autant plus que le nombre d'étudiants allait croissant.

Nous avons donc souhaité inverser cette dynamique et, au contraire, transformer ces postes d'enseignants du 2nd degré en maîtres de conférences, mais nous n'avons fait cela qu'à partir de la campagne d'emplois 2025 parce que nous avons attendu d'avoir travaillé, avec la vice-présidente CFVU, Laurence Ricq, sur la carte des formations, notamment la carte des formations passée avec un objectif de maîtrise des heures que nous avons poursuivi sur la carte des formations actuelle. Une fois que ce travail a été mené, nous avons mis en place cette ligne directrice des campagnes d'emplois : transformer les enseignants du 2nd degré en enseignants-chercheurs.

Je vous donne un petit ratio qui est tout de même assez révélateur : en 2023, le rapport entre le nombre d'enseignants du 2nd degré sur le nombre d'enseignants-chercheurs de notre université est de 24,5 %. On était deuxième au niveau national derrière l'université de Bretagne occidentale et nous ciblons, en approche pluriannuelle - c'est un travail qui va devoir être mené sur plusieurs campagnes - de descendre à un ratio aux environs des 23. On diminue donc d'à peu près 1,5 %.

Je passe maintenant aux différents histogrammes qui vous sont proposés *via* trois couleurs. En bleu, il s'agit du nombre d'enseignants. En orange, c'est le nombre de maîtres de conférences et, en gris, le nombre de professeurs proposés à la publication sur chacune des quatre campagnes. On voit, une fois que la ligne directrice d'accroissement du potentiel recherche a été mise en place

en campagne d'emplois 2025, que ce ratio enseignants sur enseignants-chercheurs a fortement diminué ; on est passé d'un ratio moyen de 0,56 à 0,15. Il va donc falloir poursuivre cet objectif.

Les trois composantes qui ont fortement contribué sur cette première campagne à cette ligne directrice sont STAPS, l'IUT Nord Franche-Comté et l'UFR ST.

Nous allons maintenant passer à la deuxième ligne directrice des campagnes d'emplois, à savoir le rehaussement des contractuels à financement soclé. L'objectif est d'augmenter le potentiel titulaires au niveau de notre établissement à moindre coût, c'est-à-dire sans avoir nécessité de créer des postes. On identifie les postes qui sont à financement soclé pourvus par des contractuels et on va, parmi ceux-là, chercher à en rehausser un certain nombre en titulaires.

Nous avons donc fait toute une cartographie de ces postes concernés au niveau de l'établissement (21 supports) et nous les avons priorisés. Dans le contexte de la réforme santé, il y en avait un certain nombre, ou alors en lien avec les préconisations des groupes de travail. Ce sont des postes d'enseignants contractuels de la réforme santé, mais aussi des PAST ou des ATER volants que nous avons pu rehausser.

Sur l'histogramme que vous avez à l'écran, la colonne bleue correspond, campagne par campagne, au nombre de supports proposés. La colonne orange indique le cumul, ceci pour arriver à un total de 9 postes contractuels qui ont été rehaussés en titulaires au cours du mandat pour permettre 8 maîtres de conférences et un poste de PRAG déployé grâce à cette ligne directrice.

Les disciplines qui ont pu en profiter sont : les arts du spectacle, l'anglais, les sciences de la vie, STAPS, les sciences juridiques, la mécanique et le pôle gestion qu'on a développé en Nord Franche-Comté.

Redonner du potentiel recherche au niveau de l'université, réhausser des postes de contractuels en titulaires a malgré tout un coût. En parallèle de cela ou plutôt en amont de tout cela, nous avons mis en place le lissage des campagnes d'emplois qui vise à maîtriser la masse salariale.

Tous les cadrages qui ont été proposés tiennent compte de ces objectifs de transformation d'ESAS en enseignants-chercheurs, ou alors de rehaussement de contractuels en titulaires.

Vous avez à l'écran les résultats des trois années des campagnes après application des procédures de lissage. En histogramme, les données proposées sont le montant de masse salariale qui est abaissé par lissage et la courbe représente le nombre de postes. En campagne d'emplois 2023, il y avait 896 k€ d'abaissé. En campagne d'emplois 2024 : 700 k€. En campagne d'emplois 2025, nous sommes à environ 756 k€.

Le nombre de postes qui ont été reportés est de 22 sur le mandat. Vous avez la répartition au sein des différents collègiums qui ont contribué au report de postes. Le nombre de postes reportés est plus important proportionnellement à la taille du collègium. Pour SFSPi (très gros collègium) : 8 et les plus petits collègiums (comme SJEG) ont proposé 2 reports de poste. Néanmoins, toutes les disciplines ont contribué à cet effort de lissage au cours du mandat.

Je termine par un dernier *slide* qui illustre quel a pu être l'apport des collègiums dans le processus d'aide à la décision, notamment en termes d'arbitrage au niveau de la gouvernance.

Sur les campagnes d'emplois de 2022 à 2025, vous avez les pourcentages de suivi des propositions faites par les collègiums au niveau de l'arbitrage en vague 1 (histogramme bleu) et en vague 2 (histogramme orange). Nous avons systématiquement affiché, au sein des conseils d'instance, les pourcentages de suivi et lorsqu'on fait un calcul moyen, on arrive à 94,6 % de suivi des conseils de collègium au cours du mandat, ce qui est un chiffre relativement élevé.

Ceci illustre donc bien quel a pu être l'apport des collègiums.

Plus globalement concernant l'apport des collègiums en plus de l'aide à la décision, on note également la souplesse qu'ont permis ces structures dans la mise en place des différentes lignes directrices qu'on a évoquées précédemment, avec bien sûr la maîtrise de la masse salariale

et l'identification des postes qu'on pouvait reporter. Nous avons en effet eu besoin de cette finesse d'étude et d'analyse faite au niveau des collègiums, mais aussi de la mise en place des différents groupes de travail. Sur l'ensemble du mandat, 14 arbitrages se sont appuyés sur les préconisations faites par ces groupes de travail et les identifications des différentes disciplines qui pouvaient répondre à l'objectif d'accroissement du potentiel recherche. Là, c'est pareil, les discussions ont été menées collégalement au sein des collègiums.

Le constat que nous faisons – qui a également été relevé par le HCERES – est que nous avons pu, grâce à ces structures, avoir des campagnes d'emplois vraiment qualitatives qui nous ont permis de répondre à la fois aux enjeux et aux besoins et tout cela en collégialité, en transparence, mais aussi, comme cela se construit sur la durée, en confiance.

Je vais m'arrêter là. Je voudrais juste remercier, pour conclure, les présidents de collégium qui ont œuvré pendant ces 4 années, les conseils de collégium, ainsi que tous les acteurs des différents groupes de travail disciplinaires. Merci.

M. Fabre.- Merci Antoine. C'est un bel outil qui nous permet de nous ajuster aux difficultés financières sans obérer notre potentiel de formation et de recherche.

Mes chers amis et collègues, est-ce qu'il y a des questions sur ce thème important ?
(*Néant*).

S'il n'y a pas de question, il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur la campagne d'emplois des enseignants/enseignants-chercheurs 2025 2^e vague.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Cette proposition est adoptée avec 2 abstentions.

2.2 Schéma d'emplois BIATSS (pour vote)

Nous passons au point suivant qui est le schéma d'emplois BIATSS pour vote.

La parole est à notre directeur général des services.

M. Camus.- Merci Monsieur Fabre.

Mesdames et Messieurs les administrateurs, le document qu'on vous a adressé la semaine dernière est un tableau qui, comme je l'ai précisé lors de notre comité social d'établissement, est issu des discussions qui ont eu lieu lors des dialogues de gestion avec les directeurs de composante et les directeurs de service.

Cette année, nous avons pris en compte un retour d'expérience des deux campagnes de BIATSS qui se sont déroulées depuis mon arrivée, sachant que d'une volonté assez délibérée, j'ai favorisé les concours dans la filière ITRF, sans oublier les collègues de la filière administrative puisque dès que nous avons pu avoir des possibilités de promotions ou de maintiens sur place des agents dans l'AENES, nous avons tout fait pour les garder sur place.

Le tableau qu'on vous propose comprend, cette année, 7 postes dans les labos ou dans les composantes qui sont à coloration formation et recherche. Là, ce sont des postes qui ont été discutés dans les collègiums. Sur ces 7 postes, il y en a 3 de catégorie A, 2 de catégorie B et 2 de catégorie C.

Au total, nous avons 14 postes qui sont à destination des services centraux ou des composantes. Sur ces 14 postes, il y a 8 catégories A, 5 catégories B et 1 catégorie C.

Notre volonté est de toujours fonctionnariser les personnels - pour ceux qui le souhaitent

- dès que nous le pouvons, toujours avec le souci des promotions et de favoriser la promotion en interne.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. Fabre.- Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas.

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur ce schéma d'emplois BIATSS 2025.

Qui vote contre ? 1 vote contre.

Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

Cette proposition est adoptée.

2.3 Schéma du Handicap 2024-2026 (pour vote)

Nous passons au point 3 qui est le schéma du handicap, qui vous sera présenté par Bassir Amiri.

M. Amiri.- Merci. Bonjour à tous. Bonjour à toutes.

Je vais vous présenter le schéma directeur du handicap 2024-2025-2026.

Comme vous le savez, la politique en faveur des étudiants et des personnels en situation de handicap est un engagement fort de notre établissement. Ce schéma directeur du handicap rentre dans une approche globale puisqu'il tient compte de l'ensemble de la communauté universitaire, à savoir les étudiants, les personnels et les usagers.

Il s'inscrit dans le continuum du schéma directeur du handicap 2021-2023 avec une réorientation, une nouveauté en matière d'inclusion sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

L'un des points forts de ce schéma qui est issu d'un travail collectif, c'est qu'il répond à une politique d'inclusion tout en créant des partenariats avec toutes les forces actives de notre territoire, à savoir les associations, les structures de l'établissement mais aussi les acteurs politiques en matière de handicap sur notre territoire. D'où le projet de conventionnement avec des structures telles que le FIPHFP qui est le fonds d'insertion des personnes en situation de handicap et Atypie-Friendly sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Le groupe de travail est constitué de tous les services des composantes de l'uFC, mais aussi des partenaires associatifs et institutionnels. C'est pour cela qu'il y a le FIPHFP. Nous les avons en effet intégrés d'emblée dans le groupe de travail sur le schéma directeur de handicap pour pouvoir faciliter l'orientation vers le conventionnement, ainsi que tous les acteurs, que ce soit les formations, le numérique, le patrimoine pour les questions d'accessibilité numérique. Aujourd'hui, nous sommes en effet dans une phase où tout circule à travers les e-mails, les courriels, etc., notamment quand il s'agit de l'évolution des carrières, de l'accessibilité pour les étudiants à certains cours en matière de numérique et d'accessibilité des bâtiments par rapport au patrimoine. C'est pour cela que le vice-président patrimoine est présent également.

Il y a aussi tout ce qui est transformation sociale parce que la question du handicap est une réelle question de société. Il est non seulement question de formations, mais aussi comment les personnes en situation de handicap trouvent leur ancrage dans la vie sociétale. Notre université est en effet un espace où les liens sociaux sont indispensables pour s'épanouir et pour progresser dans le cursus universitaire.

Ce travail qui émane des interactions entre ces différents acteurs est aussi le résultat de quatre réunions que nous avons eues du mois de mars jusqu'au mois de mai, qui aboutissent au schéma directeur du handicap que vous avez eu par courriel.

Concernant les perspectives pour la rédaction, des actions restent en continuum. Ce sont toutes les actions qui relèvent de la sensibilisation des formations, ainsi que les actions RQTH qu'il faut renforcer. Ceci est enrichi par d'autres orientations, ce qui est une nouveauté puisque dans le cadre de ce schéma directeur du handicap, tout le monde souhaite que les personnes en situation de handicap trouvent une certaine autonomie.

« Quels sont les leviers qui permettent aux étudiants et aux personnels de trouver cette économie ? » C'est ce qui se traduit par les différentes actions qui enrichissent ce schéma directeur du handicap en faisant en sorte que les personnes en situation de handicap ne subissent pas leur handicap et qu'elles puissent avoir une certaine autonomie pour pouvoir suivre les formations, mais aussi, en ce qui concerne les agents, avoir un meilleur cadre de leur environnement de travail.

D'où l'intérêt du conventionnement avec le FIPHFP qui touche plus les agents puisque la logique de ce conventionnement s'articule autour de l'emploi des personnes en situation de handicap, ce qui veut dire les recrutements mais avec, au-delà, la question du maintien dans l'emploi.

Le maintien dans l'emploi est en effet un véritable enjeu et, pour qu'il y ait maintien dans l'emploi, il faut qu'il y ait un cadre qui puisse tenir compte du handicap des personnes, des agents pour qu'ils puissent s'épanouir, qu'ils puissent évoluer dans leur travail.

Tout cela se traduit par des axes et des actions et chaque axe, chaque action sont référencés en fonction des rétroplannings, d'un calendrier et des indicateurs chiffrés.

C'est ainsi que nous avons mis en place 51 actions au sein de 6 axes.

Je ne vais pas entrer dans le détail de ces 6 axes car vous les avez dans le schéma directeur du handicap ; je vais simplement rappeler les grandes orientations de chaque axe.

Le premier axe consiste à améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Cet accueil-accompagnement doit commencer depuis l'accueil des étudiants, c'est-à-dire que nous devons informer et sensibiliser les établissements secondaires sur les conditions d'accompagnement du handicap à l'université. C'est dans ce cadre-là que nous souhaitons mettre en place ensuite des fiches de liaison entre le lycée, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur pour mieux comprendre les besoins des futurs étudiants. Si on comprend mieux leurs besoins, on peut mieux les accueillir, donc dans de meilleures conditions.

Il s'agit de sensibiliser l'enseignement secondaire par le biais de capsules vidéo, d'informations, etc., pour leur faire comprendre la vie universitaire et comment un étudiant en situation de handicap évolue au sein de notre établissement, tant par sa formation que par sa vie sociale, mais aussi en matière d'insertion dans le milieu professionnel.

Il s'agit également de renforcer les partenariats externes, notamment avec les conseillers d'orientation qui sont des leviers importants pour l'orientation des étudiants, pour mieux les orienter en fonction de leur handicap et, en fait, leur prise en charge par rapport à notre établissement.

Vous avez ensuite quelques données concernant l'axe 1, sans parler d'activités sportives, culturelles qui sont également importantes.

Pour l'axe 2, il s'agit de renforcer la politique des ressources humaines en faveur des agents en situation de handicap. Pour l'instant, je ne vais pas insister sur cet axe puisque j'en parlerai lors du conventionnement FIPHFP. L'esprit de cet axe est surtout d'améliorer la politique de recrutement en partenariat avec le FIPHFP et Cape Emploi notamment, ainsi que le maintien et le renforcement de la politique de recrutement des apprentis et du maintien dans l'emploi.

En ce qui concerne l'axe 3, il s'agit de renforcer l'accessibilité-handicap dans l'établissement. Il faut décliner l'accessibilité dans un double sens, c'est tout d'abord l'accessibilité des bâtiments. Ceci s'inscrit dans une sorte de rétroplanning sur plusieurs années. Mais aussi réaliser un état des lieux de la signalétique directionnelle et des conditions d'accès aux bâtiments,

renforcer par exemple l'information sur les procédures et le plan d'évacuation. C'est aussi l'accessibilité en matière numérique, accessibilité des cours, par exemple, en matière numérique.

Un autre exemple : mettre en place, au niveau de chaque campus, des salles inclusives, notamment pour les étudiants en matière de tout ce qui est troubles neurodéveloppementaux, qui ont besoin de calme, de concentration.

En ce qui concerne l'accessibilité numérique, il faut aussi évaluer l'accessibilité des applications des plateformes d'enseignement et de gestion des personnels. C'est important, notamment quand il s'agit de l'évolution des carrières des personnes ou des informations sensibles.

C'est pour cela que dans cet axe, nous avons également mis en place une convention pour rejoindre le réseau Atypie-Friendly, ce qui est déjà fait depuis la fin de ce schéma directeur du handicap. Nous avons une convention avec Atypie-Friendly qui est un programme destiné à favoriser l'inclusion dans l'enseignement supérieur des personnes qui sont atteintes de troubles du neurodéveloppement. C'est un réseau d'à peu près 30 universités, avec une plateforme avec des ressources très importantes, inclusives en matière pédagogique et aussi pour l'accompagnement des personnes DYS, TND, etc. C'est très riche. Là-dessus, nous avons eu une réunion la semaine dernière et nous avons mis en place une équipe de travail qui permet de prendre en charge ces étudiants et de bénéficier des ressources de cette plateforme avec les 30 universités avec qui nous allons travailler en synergie sur ces questions-là.

L'axe 5 consiste à mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation autour du handicap. C'est dans le continuum du schéma directeur des années précédentes, mais il faut savoir que ces supports de communication doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. La question de l'accessibilité et d'inclusion de ces informations est en fait un enjeu assez important. Dans ce cadre-là, on peut aussi mettre en place des manifestations en partenariat avec la ville de Besançon, avec son agglomération.

En matière numérique, nous souhaitons également mettre en place un référent numérique qui sera en charge de tout ce qui est l'accessibilité numérique au sein de l'établissement.

En ce qui concerne le dernier axe, il s'agit de piloter la politique du handicap. C'est un enjeu majeur parce que ce schéma, ces conventions permettent de structurer notre politique handicap au sein de l'établissement afin que les informations circulent plus facilement, mais aussi afin que l'ensemble des acteurs puissent travailler en mettant en place une réelle synergie pour prendre en charge cette question-là et suivre l'intégration des étudiants de leur arrivée à leur insertion dans le monde professionnel et, de même, être à même de pouvoir prendre en charge des agents en situation de handicap et suivre leur évolution et leur intégration au sein de notre établissement.

Depuis ce schéma directeur du handicap, des actions ont déjà été finalisées.

Nous avons vocation à mettre en place un agent, une personne pour pouvoir prendre en charge et centraliser toutes les informations concernant les agents. Cette référente est déjà recrutée. Nous avons donc eu le conventionnement et les autres procédés vont suivre.

Merci pour votre attention et je suis à votre disposition pour d'éventuelles questions.

M. Fabre.- Merci, Bassir, pour cette présentation très complète de nos axes.

Il y a une question de la Présidente de l'université Marie et Louis Pasteur.

Mme Woronoff.- Merci Monsieur le vice-Président.

Je voudrais tout d'abord remercier Bassir et tous les membres qui, depuis plusieurs années, collaborent, réfléchissent à cette question fondamentale pour une université qui est celle de l'inclusion. Nous avons vu que quand nos collègues de Atypie-Friendly sont venus et ont proposé

des ateliers, des conférences, cela a eu énormément de succès.

Nous avons encore, de mon point de vue, beaucoup à faire, mais nous avons une base qui n'existait pas, en tout cas sur la dimension TND, et qui est dorénavant présente. Mais pour pouvoir développer cela, ce n'est pas avec de l'amour et de l'eau fraîche, il faut en effet du personnel, il faut des psychologues, il faut des moyens. Je pense néanmoins que c'est bien notre rôle.

Merci Bassir et merci à tous ceux qui t'ont entouré.

Mme Anderhueber.- J'ai une remarque.

Je salue ce schéma directeur et toutes les ambitions qu'il traduit. La tâche est effectivement vaste. Ce qui me réjouit, c'est la piste d'amélioration de communication envers les lycées parce que c'est vrai que les étudiants souffrant de handicap ont un encadrement particulier, ils bénéficient d'aide dans les lycées et ils s'imaginent que ceci va les suivre automatiquement à l'université. Ce n'est pas le cas. Ceci permettra donc que la communication soit meilleure.

Je constate que l'on trouve dans ce schéma une piste d'amélioration certaine au niveau des composantes, sachant que les collègues sont parfois démunis en termes de ressources et de solutions. Il faudra donc sans doute aussi améliorer la communication en interne entre les collègues chargés de cette mission handicap à l'université et les référents handicap dans les différentes composantes qui sont encore un peu dans le flou.

Globalement, bravo pour ces ambitions.

M. Fabre.- Merci Laurence.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Wane.- Oui. Merci Bassir et toutes mes félicitations.

Comme l'a dit tout à l'heure Madame la Présidente, le chemin reste encore à parcourir entre ce qui est sur le papier et la réalité du terrain concernant la sensibilisation des collègues. Il y a beaucoup de collègues qui ont besoin d'être sensibilisés parce que ce sont les premiers qui peuvent parfois bloquer.

Au-delà de cela et un peu plus haut, par exemple dans le domaine des concours d'enseignement, si je prends le cas de l'éducation physique, au niveau de l'Etat, on nous dit parfois qu'il n'y a aucun aménagement pour les concours. Quand un étudiant dyslexique arrive, s'il n'y a pas d'aménagement pour aller au concours, il arrive en L3 et je dois lui dire que ça risque d'être très compliqué.

Je pense donc qu'il y a aussi un travail dans ce sens à faire au niveau du ministère.

Un dernier point. Je fais la promotion de l'UFR STAPS parce que nous avons une filière « activités physiques adaptées » où nous avons des étudiants qui y sont très bien ; ils travaillent avec tout public, des personnes porteuses de handicap, en fauteuil, mais aussi avec des troubles autistiques ou autres.

Donc si vous avez besoin, il y a des compétences chez nous. Merci.

M. Fabre.- Merci Cheikh.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Mme Behra.- Je suis exactement sur la même longueur d'onde que les autres interventions et j'aimerais qu'on se penche sur la question de l'accompagnement des étudiants au moment des examens. Nous avons en effet une grosse problématique concernant le fait de ne pas avoir les moyens d'accueillir des étudiants en salle isolée, en salle adaptée, avec du matériel qu'on n'arrive

pas à mobiliser parce qu'il faudrait être sur tous les fronts à la fois.

Nous avons donc un gros souci parce qu'on voit petit à petit que les droits des étudiants sont parfois bafoués parce qu'on ne peut pas, techniquement, assurer les dispositifs auxquels ils pensent avoir droit, ce qui est très frustrant professionnellement, c'est très problématique éthiquement.

Je rejoins aussi la problématique de la réflexion sur à quoi amènent les études avec les aménagements pour un étudiant, sur quoi cela va déboucher, s'il va pouvoir continuer à mener un projet professionnel qui n'est pas compatible ou qui n'est pas tout à fait compatible et en quoi il pourrait être compatible. Là, c'est vraiment quelque chose qui, pour l'instant, reste un angle mort parce que l'étudiant n'a pas d'interlocuteur capable de lui parler de cette question. Ce n'est pas aux administratifs de le faire, ce n'est pas toujours non plus aux enseignants de le faire puisqu'ils doivent leur transmettre leur discipline. Je pense donc qu'il y a un gros chantier de ce côté-là, sachant qu'il y a un grand écart entre le lycée et l'université, ce qui n'est pas normal. Il n'y a pas de raison qu'à l'université, quelqu'un qui a eu un dispositif mis en place spécialement pour lui n'y ait plus droit dans les études supérieures.

Il y a donc effectivement là un gros chantier, mais qui implique des moyens et je rejoins complètement ce que chacun a dit au départ concernant les moyens humains, financiers et de temps.

On a aussi parlé du référent handicap. Il faut que la personne qui fait ce travail ait vraiment du temps à mobiliser pour être disponible sur tous les fronts, avec tous les chantiers à la fois, ce qui est quelque chose qui doit faire peur à la personne qui va se mettre en face de ce chantier-là.

M. Amiri.- Merci pour ces remarques.

Il est vrai que la question du handicap est une question globale, mais c'est aussi une question qui se gère de manière collective parce que chacun et chacune d'entre nous est quelque part acteur et actrice de cette politique. La meilleure solution est une solution de proximité, donc d'être plus proche des personnes, des agents et des étudiants. C'est donc un enjeu d'inclusion qui est le cœur même de ce schéma directeur du handicap, avec également la volonté de Madame la Présidente et de l'ensemble des acteurs de l'établissement pour faire en sorte que l'on puisse, depuis le secondaire - comme cela a été dit - accueillir les étudiants jusqu'à leur insertion.

C'est pour cela que dans le cadre de ce schéma, on renforce le lien non seulement avec le rectorat, mais aussi avec les référents handicap du secondaire. C'est important.

Nous leur proposons également des formations pour pouvoir justement mieux orienter en matière de choix disciplinaire les futurs étudiants afin qu'ils puissent choisir des disciplines qui soient accessibles par rapport à leur situation et leur handicap d'un côté, mais aussi avoir les informations nécessaires par rapport au service SSE pour qu'ils puissent adapter leur emploi du temps, leur cursus, etc.

Tout ce travail est donc en cours mais cela demande un peu de temps pour la mise en place, un temps un peu élastique, mais la volonté est là, la politique est là et les moyens sont également mis.

Et vous verrez qu'avec le FIPHFP en ce qui concerne les personnels, nous avons également mis des moyens financiers pour pouvoir améliorer les conditions de travail de nos agents.

En ce qui concerne l'insertion, c'est un point fort de ce schéma directeur du handicap parce que nous travaillons avec Pôle Emploi et nous allons bientôt mettre en place une sorte d'annuaire de l'ensemble des Alumni, des entreprises, etc., qui sont handi-accueillants - si je puis dire - et qui permettent justement un meilleur accueil de nos étudiants et leur orientation dans le milieu professionnel.

L'esprit de ce schéma directeur, c'est l'équité, donc l'égalité d'accès à l'éducation, au savoir

universitaire et à l'emploi. Et cette synergie est tissée en créant la coordination entre les enseignants, les référents, donc les agents, mais aussi les acteurs politiques des territoires en matière d'emploi, les entreprises, etc.

M. Fabre.- Merci Bassir.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Il va être demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur le schéma directeur du handicap.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Cette proposition est adoptée.

2.4 Conventonnement FIPHFP (pour vote)

Nous passons maintenant au point suivant qui concerne le conventionnement entre l'uFC et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Je donne la parole à Bassir.

M. Amiri.- Merci.

Nous sommes toujours dans cette politique d'inclusion, notamment en matière d'emploi. Comme vous le savez, l'inclusion en matière d'emploi est assujettie à un cadre juridique, comme le stipule la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs.

Chaque structure de la fonction publique a une obligation en matière de taux d'obligation d'emplois des agents en situation de handicap et donc de recruter 6 % de son effectif total.

Notre université, avec son maillage territorial qui est un véritable vivier d'emplois au sein de la Franche-Comté, compte 2 451 agents. 6 % de ce chiffre représente 114 agents qui devraient normalement bénéficier d'emploi dans ce cadre-là.

Dans l'état actuel et compte des données de décembre 2023, nous n'avons malheureusement pas atteint ce chiffre-là. Nous avons à ce jour 106 agents qui sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Ce qui fait à peu près 4,4 %.

Comme il y a un déphasage par rapport aux 6 %, le différentiel se traduit par une sorte de contribution obligatoire que l'on doit payer au FIPHFP. Cet écart de 2,6 % à peu près se traduit par la somme de 180 980 €, ce qui est très important.

L'objectif de ce conventionnement est de tendre vers 6 % pour ne pas payer ces indemnités et investir en matière d'emploi au sein de l'établissement.

De l'autre côté, vous savez que le FIPHFP est un réel partenaire en matière d'aide de financement et des dépenses en faveur du recrutement, de l'intégration et de l'accompagnement des salariés en situation de handicap au sein de notre établissement.

Voilà le contexte du conventionnement.

Sur le *slide* suivant, vous avez l'évolution des BOE au sein de notre établissement depuis quelques années. On constate que depuis 2020, 2021, 2022 et 2023 nous n'avons pas une progression constante de ce taux pour arriver aux 6 %. On passe de 3,9 % à 4,5 %, puis 4,4 %, etc. Ce qui veut dire que cela nécessite une restructuration de notre politique dans cette matière, d'où la nécessité de cette convention qui va pallier ce problème en tendant vers des recrutements à un rythme de 0,2 %, soit deux recrutements par an sur 3 ans, pour faire progresser le taux des BOE chaque année. C'est donc là un véritable enjeu.

Vous avez aussi à l'écran les indemnités et les contributions qui sont versées au FIPHFP. En 2020, cela s'élevait à 202 371 € et, pour 2023, à 180 980 €.

Au lieu de verser cette contribution au FIPHFP, cette convention nous permet de la réinvestir pour Pôle Emploi pour le maintien dans l'emploi et donc de tendre vers 6 %. Ce qui fait que c'est en faveur de notre politique du handicap au sein de l'établissement.

Sur le *slide* suivant, vous voyez que pour faire évoluer ce taux, il faut avoir une politique raisonnable, ce qui veut dire qu'on ne peut pas, du jour au lendemain, atteindre 6 %. Dans le cadre de notre schéma directeur du handicap et en accord avec la direction du FIPHFP, nous nous sommes donné un rythme de progression de 2 emplois par an sur 3 ans. Ce qui veut dire 6 emplois pour faire passer le taux de 4,4 % sur 3 ans à 5 %. Ce qui se traduit concrètement par 3 à 4 emplois non pérennes d'apprentissage, 3 contrats à durée déterminée, mais aussi 4 contrats d'apprentissage et 6 emplois pérennes.

Il y a aussi des contrats pour les doctorants.

Enfin, vous avez aussi le nombre d'agents qui souhaitent un reclassement, c'est-à-dire qu'il y ait une prise en charge de leur formation, de leur orientation. Là, nous nous sommes fixé un par an.

Voilà pour les objectifs de ces recrutements.

En termes de plan d'action, il faut savoir qu'il s'agit d'un plan prévisionnel de cofinancement sur 3 ans, qui présente les parts de financement du FIPHFP et les parts de financement de notre établissement.

Au total, le programme d'action atteint 493 210 €, avec 58,73 % pris en charge par le FIPHFP et 41,27 % pris en charge par notre établissement.

Concernant ces financements, il s'agit d'un prévisionnel. Ce qui veut dire que les sommes au global sont fixes, mais à l'intérieur de chacun des 8 axes qui sont repris à l'écran, qui représentent 3 pôles prioritaires, c'est fongible, donc flexible parce qu'on ne sait pas, dans les 2 ans, dans 1 an ou dans 3 ans, le type de recrutements que nous aurons ou le type de formations que nous aurons. En ce qui concerne le maintien dans l'emploi, on ne connaît pas le nombre de chaises, de bureaux, d'ordinateurs, etc. On peut donc réorienter ces sommes à l'intérieur de chaque axe et, à la fin de chaque année, un bilan sera fait avec le FIPHFP justement pour réorienter les dépenses en fonction des besoins de l'établissement.

Ils ont donc pour vocation non seulement de structurer notre politique d'établissement en matière de handicap, mais aussi de...

M. Fabre.- Mon cher Bassir, je vais te demander d'accélérer parce que nous avons un CA particulièrement long, bien que ce soit particulièrement intéressant. Nous t'en sommes reconnaissants.

M. Amiri.- Donc de faire un focus sur le recrutement, le reclassement et le maintien dans l'emploi.

J'ai fini.

M. Fabre.- Merci.

Y a-t-il des questions sur cette convention ? Il n'y a pas de question.

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur ce conventionnement uFC et FIPHFP.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Cette proposition est adoptée.

2.5 Modification des primes FRA (pour vote)

Nous passons aux modifications des primes FRA.

La parole est à Antoine Perasso.

M. Perasso.- Merci Monsieur Fabre.

Les tableaux vous ont été transmis ; il n'y a pas de modification majeure au niveau des FRA, pas de modification de la réforme en elle-même, mais intégration de nouvelles fonctions à responsabilités. Dans le contexte de la fusion entre uFC et UBFC, un certain nombre de compétences d'UBFC sont transférées à l'université Marie et Louis Pasteur ; nous devons donc intégrer, en accord avec ces compétences, différentes fonctions à responsabilités qui sont liées au comité d'éthique pour la recherche, à la coordination des Graduate Schools, la direction des écoles doctorales et la direction de PEPITE.

J'ajoute le fait qu'une autre fonction est intégrée, elle est purement uFC si je puis dire, il s'agit de la direction adjointe d'Orientation Stage Emploi que l'on reconnaît à partir de maintenant.

Les plafonds de prime pour les fonctions à responsabilités d'UBFC ont été maintenus en l'état, donc tels qu'ils étaient jusqu'à présent. Nous n'avons pas intégré d'arrêté spécifique de service, donc de réduction de service à ce stade puisque nous sommes déjà quasiment en milieu d'année universitaire et les états de service sont faits, mais nous allons approfondir le travail en vue de juillet prochain pour proposer des arrêtés spécifiques de service en accord avec les autres fonctions à responsabilités déjà existantes et qui en disposent. Nous ferons, de ce point de vue, une harmonisation afin de rentrer dans une logique purement FRA pour ces fonctions à responsabilités administratives qui sont intégrées à partir d'UBFC.

Je vous remercie.

M. Fabre.- Est-ce qu'il y a des questions sur ces modifications de primes FRA ou des remarques ? *(Néant).*

Il est demandé aux membres présents ou représentés du conseil d'administration de se prononcer sur cette modification de primes FRA.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Cette proposition est donc adoptée.

3. Affaires statutaires

3.1 Statuts d'OSE (pour vote)

Nous passons au point suivant, dans la rubrique « Affaires statutaires », les statuts d'OSE.

La parole est à Laurence Ricq.

Mme Ricq.- Merci.

Il est proposé une modification des statuts du service Orientation Stage Emploi qui était en charge de l'accueil, de l'information et de l'orientation des étudiants ou futurs étudiants et de leur insertion professionnelle.

Ces modifications font suite à deux appels à candidatures qui ont été lancés et qui ont été

infructueux, le premier le 2 septembre avec une limite de candidature au 4 octobre et le second le 8 octobre, avec une limite au 25 octobre.

Ces appels à candidatures ont été infructueux et le mandat de la directrice actuelle est largement dépassé. La présidente l'avait d'ailleurs prolongée dans ses fonctions.

Afin d'envisager la suite, il est proposé d'une part que le service puisse être dirigé officiellement par le vice-président en charge de la formation et la possible nomination d'un directeur adjoint ou directrice adjointe du service Orientation Stage Emploi dans un périmètre en accord avec le directeur.

Le directeur adjoint est choisi parmi les enseignants-chercheurs ou les professeurs agrégés, professeurs certifiés.

Pour être très transparent, nous avons une candidate à la direction du service Orientation Stage Emploi mais elle n'avait pas les qualifications requises, à savoir être enseignant-chercheur. D'autre part, nous ne pouvons pas modifier les statuts du service OSE en mettant à la direction un PRAG ou PRCE parce que c'est contraire au code de l'éducation. Nous sommes donc obligés de passer par cet aménagement des services pour que les bonnes volontés qui ont toutes les compétences requises pour être sur ces missions-là puissent les assurer convenablement.

Je reste à votre disposition pour les questions.

M. Markezic.- Je n'ai pas retrouvé cette information. Quelles sont les conditions en termes de décharge horaire si c'est prévu pour occuper cette fonction de directeur adjoint ?

Mme Ricq.- Vous venez de l'adopter dans le tableau des FRA.

M. Perasso.- Il y a une réduction de service de 64 heures en plus de la prime.

M. Markezic.- C'était aussi pour mettre l'accent, pour ce poste comme pour celui, par exemple, du directeur de SeFoC'Al. Je pense qu'on est assez loin de ce qui est nécessaire pour vraiment soutenir ces personnes en responsabilité.

Je souhaitais le souligner même si cela peut être compliqué par ailleurs. Il y a des équilibres à trouver, mais en voyant toutes ces personnes en service, en fonction, ce n'est pas inhumain, mais c'est un gros investissement personnel qui doit s'engager.

M. Fabre.- Cela demande une réflexion globale.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents ou représentés du conseil d'administration de se prononcer sur ces modifications de statut du service Orientation Stage et Emploi.

Qui vote contre ?

Qui abstient ?

(*Unanimité*).

Cette proposition est adoptée.

3.2 Statuts IUT BV (pour vote)

Nous passons à la révision des statuts de l'IUT BV avec Justine qui représente la DAJI.

Mme Piranda.- Merci Monsieur le vice-Président.

Vous êtes amenés à vous prononcer sur quelques modifications des statuts de l'IUT

Besançon-Vesoul.

Je reprends les articles qui sont dans le projet de délibération qui vous a été transmis. Il y a eu quelques modifications que nous allons voir ensemble.

À l'article 1, c'est une modification mineure qui indique simplement que l'institut adhère à l'association des directeurs d'IUT.

À l'article 2, c'est une modification de forme ; on remplace le mot « options » par le mot « parcours ».

L'article 4.2 concerne les personnalités extérieures au sein du conseil d'institut. Il y a actuellement trois représentants désignés par les collectivités territoriales pour siéger au sein du conseil d'institut, qui sont désignés par le Conseil régional, le Conseil départemental du Doubs et le Conseil départemental de Haute-Saône. Ceci a été revu et il y aura désormais trois représentants désignés par des collectivités territoriales qui correspondent aux trois sites de l'IUT : Besançon, Vesoul et Dole.

Ce ne sera plus le Conseil régional, ce sera GBM, donc un représentant de Grand Besançon Métropole qui siègera au sein du conseil.

L'article 6 concerne l'élection du président du conseil d'institut. Il a été prévu la possibilité d'élire, dans les mêmes conditions que le président, un vice-président pour le suppléer dans ses tâches.

L'article 7 concerne les réunions du conseil d'institut. Le quorum a été revu. Il s'agit toujours d'un quorum à la moitié plus un, seulement il n'y a plus de présence minimale d'au moins 15 personnes sur place.

Il n'y aura finalement pas de modification de l'article 10. Le conseil d'institut conserve la compétence pour rédiger son règlement intérieur. Ce sera donc retiré de la délibération et c'est retiré du vote.

L'article 11 concerne la composition de la commission permanente. On ajoute la mention du vice-président.

L'article 15 concerne le directeur et le conseil de direction : « Il peut solliciter une personne ». Il pourrait désormais en solliciter plusieurs, une ou deux.

Ensuite, il y a eu des modifications dans le même article sur les appels à candidatures et les nominations d'adjoints au directeur et de chargés de mission pour accompagner le directeur.

À l'article 16, dans la composition du conseil de direction, on ajoute la mention de ces chargés de mission.

Enfin, à l'article 21, on a revu un peu la formulation. Cela ne correspond pas tout à fait à ce qui vous a été proposé. La composition du conseil de département est actuellement de 6 enseignants élus et 6 étudiants élus. Toutefois, l'IUT a voulu revoir cela pour les départements qui contiennent moins de 6 enseignants parce que, par définition, il ne pourra pas y avoir 6 enseignants élus dans les départements qui en ont moins. Nous avons reformulé un peu différemment la phrase pour dire la même chose, ce qui donnera : « Lorsque le nombre d'enseignants dans un département est insuffisant pour permettre à son conseil d'avoir 6 enseignants élus, il y a autant d'enseignants élus et d'étudiants élus que d'enseignants dans le département ».

Voilà pour les modifications qui sont soumises à votre vote aujourd'hui.

M. Fabre. - Merci Justine.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces modifications de statuts ? (*Néant*).

Dans ce cas, nous allons procéder au vote.

Il est demandé aux membres présents ou représentés du conseil d'administration de se prononcer sur ces modifications de statuts de l'IUT BV.

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
(*Unanimité*).
Cette proposition est adoptée.

3.3 Statuts de l'UFR STGI (pour vote)

Nous passons au point suivant, toujours avec Justine, concernant la révision des statuts de l'UFR STGI.

Mme Piranda.- Merci Monsieur le vice-Président.

C'est encore une modification de statuts, cette fois-ci pour l'UFR STGI.

La première modification est à l'article 3. Il s'agit d'une modification de forme : le département multimédia devient le département multimédia et informatique.

À l'article 7, autre modification de forme : on ajoute « titulaires » derrière la mention « représentants des usagers » dans la composition du conseil de gestion.

À l'article 29, c'est finalement la seule modification de fond. La composition du collège électoral pour élire le directeur ou la directrice du département est précisée dans les statuts. Sont électeurs, d'après cette modification, les enseignants titulaires de l'UFR STGI qui effectuent la majeure partie de leur service statutaire dans le département ou qui ont une responsabilité ouvrant droit au versement d'une prime au sein du département considéré, les personnels BIATSS titulaires rattachés au sein du département et les personnels non-titulaires d'une ancienneté minimale d'un an à la date du scrutin.

Voilà pour les modifications qui sont proposées au vote.

M. Fabre.- Merci Justine.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? (*Néant*).

Dans ce cas, nous allons procéder au vote.

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur les modifications de statuts de l'UFR STGI.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3.4 Désignation d'un enseignant-chercheur parmi les membres du Conseil d'administration de l'uFC au Conseil de gestion des PUFC (pour vote)

Nous allons aborder un autre point des affaires statutaires : la désignation d'un enseignant-chercheur parmi les membres du conseil d'administration de l'université au conseil de gestion des PUFC.

Il nous faut évidemment un volontaire.

Y a-t-il un volontaire pour cette noble mission ?

M. Goldlust.- Monsieur le vice-Président, j'ai l'honneur de présenter ma candidature.

M. Fabre.- L'uFC vous remercie.

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se

prononcer sur cette candidature.

Qui vote pour ?

M. Camus.- Je compte 23 votes pour, avec les procurations.

M. Fabre.- Monsieur le DGS, nous pouvons considérer que Benjamin Goldlust est élu au conseil de gestion des PUFC. Félicitations !

(Applaudissements).

3.5 Charte intelligence artificielle validée en CFVU le 28 novembre 2024 (pour vote)

Nous abordons ensuite le point suivant : la charte de l'université relative à l'intelligence artificielle. Ce point est abordé par Madame Coralie Mayeur.

Mme Mayeur-Carpentier.- Merci Monsieur le Président.

C'est une charte relative à l'usage de l'intelligence artificielle à l'université. Lors de sa rédaction, cette charte a fait l'objet de questions ; la question de cet usage a donc été débattue au sein d'un groupe de travail composé d'enseignants-chercheurs, d'experts, de techniciens, de juristes et de collègues de différentes formations. Pourquoi ? Parce que l'intelligence artificielle est extrêmement présente pour tous, aussi bien pour les agents que pour les étudiants.

L'objectif de se doter de cette charte est de pouvoir peut-être mieux connaître cet outil et encadrer son usage. Encadrer son usage ne veut pas dire limiter cet usage, c'est peut-être au contraire pouvoir l'utiliser de façon adaptée et c'est bien l'objectif, ceci avec un regard un peu éthique qui consiste à savoir comment on utilise cette intelligence artificielle, pour quelles raisons et quel sens cela donne pour nos étudiants et aussi pour l'ensemble des agents et enseignants, enseignants-chercheurs.

Se doter de cette charte est tout à fait classique, ceci a donc conduit à une réflexion qui vous est présentée dans la charte que vous avez sous les yeux.

La rédaction – qui est le point suivant – a porté sur la spécificité de l'intelligence artificielle, c'est-à-dire faire en sorte que ce document puisse évoluer avec l'utilisation de l'intelligence artificielle générative et comment elle peut être utilisée dans nos travaux.

Tous ont pu transmettre leurs difficultés, c'est pour cela que je parle chaque fois de réflexions, de discussions parce que tout est encore à faire, même si certains points ont pu être posés. C'est le cas des thèmes et c'est l'indication suivante.

Au sujet des thèmes et des questions, voilà la façon dont le groupe a pu travailler, donc en s'interrogeant de manière assez pratique, l'objectif étant bien pédagogique. C'était presque sous la forme de foires aux questions avec, à chaque fois, des réponses. C'est l'indication que je donne dans la dernière vignette. Ceci pour faire en sorte que cette charte - et peut-être même l'intelligence artificielle elle-même - soit une alliée au quotidien et qu'on utilise cet outil, que nous puissions tous nous en emparer de manière pratique. C'est-à-dire que la charte que vous avez eue est disposée comme indiqué sur cette dernière vignette à l'écran, avec deux colonnes : ce qu'il faut savoir et, en pratique, comment on peut l'utiliser.

Vous avez ce qu'il faut savoir avec un certain nombre de définitions, d'éléments parfois un peu réglementaires et des conseils. Ensuite, en pratique, comment on va l'utiliser avec à nouveau les conseils, mais aussi des recommandations, une orientation et puis cet objectif d'usage de l'IA pour tous et aussi parce que cela va nous permettre et nous conduire à travailler différemment et

différemment ensemble avec nos étudiants et pour eux.

Je vous remercie pour votre attention. J'ai failli dire « je vous remercie pour son bon usage ».

M. Fabre.- Sur cette problématique très actuelle est très importante, est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? (*Néant*).

Nous allons donc passer au vote.

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur cette charte relative à l'intelligence artificielle à l'université.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Mayeur-Carpentier.- Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelque chose.

J'ai oublié de dire un grand merci aux huit collègues du groupe de travail et à l'ensemble des collègues qui pourraient être sollicités et dire que la charte et l'organisation de ce groupe de travail est le fait de Raphaël Couturier.

Je n'y suis pour rien. C'est à Raphaël Couturier que revient l'ensemble de ce travail.

Je dois dire également un grand merci au service de communication qui a pu présenter joliment la charte.

Pardon si je ne l'ai pas dit, mais ils étaient tous là avec moi au moment de cette présentation.

M. Fabre.- Nous ne pouvons que souligner l'honnêteté intellectuelle proverbiale de Coralie Mayeur.

Mes chers amis, nous passons au point suivant.

4. Développement durable et Responsabilité sociétale

4.1 Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (pour vote)

La parole est à Julien Montillaud.

M. Montillaud.- Merci. Bonjour à toutes et tous.

Je suis là pour vous présenter ce schéma directeur.

Pascal Fabre vous a déjà indiqué ce que voulait dire DD&RSE : développement durable et responsabilité sociétale et environnementale.

C'est un schéma qui nous est commandé par le ministère qui le qualifié lui-même de schéma des schémas directeurs, c'est-à-dire qu'il est considéré comme étant un schéma central qui englobe la totalité du fonctionnement de l'établissement, qui est transversal et qui porte sur les enjeux actuels de nos sociétés.

Il est très inspiré de ce qu'on appelle le référentiel DD&RS et même le nom en est inspiré puisque ce sont presque les mêmes lettres.

Ce référentiel des DD&RS, comme le schéma directeur, est structuré en 5 axes qui vous sont listés en bas à gauche de l'écran (1^{er} axe : stratégique et gouvernance. 2^e axe : enseignement et formation. 3^{ème} axe : recherche et innovation. 4^{ème} axe : environnement. 5^{ème} axe : politiques

sociales). Je présenterai quelques détails de chacun de ces axes dans les diapos suivantes.

Le cadre temporel dans lequel il s'inscrit, c'est la période 2025-2030 avec des objectifs précis et notamment en lien avec l'accord de Paris de 2015. On s'est fixé comme objectif une labellisation dans le cadre du référentiel DD&RS à l'horizon 2028. Je vous passe les détails, mais cela nous permet d'identifier neuf objectifs stratégiques dans le cadre du référentiel DD&RS et ce plan sera suivi d'une part par la cellule TES (transition environnementale et sociétale) et d'autre part dans le cadre de la revue des services. Cela s'appuiera évidemment sur un bilan de gaz à effet de serre.

La construction de ce schéma directeur s'est appuyée en premier lieu sur un travail collectif du comité de pilotage écoresponsabilité qui a rassemblé une quinzaine de personnes issues de diverses composantes, diverses structures et des personnes de divers statuts. Ce qui a permis d'abord de faire voter ici, en CA, une charte écoresponsabilité en 2002, puis de construire une feuille de route.

Ensuite, nous avons élargi la consultation en réalisant ce qu'on appelle l'autoévaluation DD&RS, qui a été réalisée par la cellule TES et qui consistait à rencontrer un maximum de vice-présidents, des directions et services clés sur ces thématiques.

En pratique, le document a été rédigé par la cellule TES, c'est-à-dire essentiellement Isabelle Maillotte qui n'est pas présente ici, moi-même et, depuis septembre, Lise Pinoit.

Ce document a été relu par les services pour une relecture technique et puis par l'ensemble des vice-présidents pour une lecture politique. Sa forme définitive a été finalisée en novembre.

Je vais maintenant vous présenter les éléments clés dans les divers axes.

Dans l'axe « stratégie et gouvernance », je cite un petit extrait du schéma directeur : « *Il embrasse la totalité des activités de l'établissement, mobilise l'ensemble des acteurs* ». Ce qui veut dire qu'il va reposer sur la responsabilité du DGSA DD&RS, du VP TES, mais aussi sur des services transverses, notamment qualité, audit et pilotage et puis bien sûr les services supports clés comme la DAF, la DAJ, etc.

La dimension sera intégrée à divers niveaux, notamment dans les dialogues stratégiques de l'établissement avec les composantes, mais aussi avec le ministère.

Un point important : la formation des agents. C'est issu de la réglementation ; nous sommes tenus de former 100 % de nos cadres d'ici 2027 aux questions socio-écologiques.

Nous souhaitons passer d'une logique de sensibilisation, c'est-à-dire sortir des ateliers type fresque du climat, pour rentrer dans une vraie logique de formation qui soit au plus près des métiers de nos personnels.

Il y a évidemment une dimension de montage de partenariats avec nos collectivités territoriales, notamment pour des formations croisées, c'est-à-dire mobiliser chez nos partenaires les connaissances qui sont déjà disponibles pour qu'ils viennent nous les transmettre et, inversement si nous sommes plus avancés qu'eux, pouvoir leur transmettre nos connaissances.

Pour pouvoir intégrer cette stratégie auprès de toutes nos parties prenantes, je pense en particulier au public étudiant et au grand public, nous souhaitons expérimenter une autre représentation de tous ces sujets à travers la théorie dite du "donuts". Sur la diapo suivante, vous avez l'exemple de la théorie du "donuts" telle qu'elle a été incarnée par l'université de Lausanne. Je ne souhaite pas vous présenter en détail ce qu'ils ont fait, c'est juste pour vous donner l'exemple d'une université qui s'est frottée à cet exercice et qui en a tiré des choses intéressantes.

Ce que vous voyez sur l'extérieur, qui apparaît surtout en rouge, ce sont les limites planétaires réinterprétées par l'université de Lausanne pour suivre leur impact écologique. À l'intérieur, donc la zone qui apparaît en gris, ce sont des critères d'ordre social pour voir s'ils arrivent à remplir leurs missions sur le volet social en tant qu'établissement.

À l'heure actuelle, nous avons une collègue du CRESE, en économie, qui est intéressée et qui aimerait se pencher sur cet exercice. Nous allons donc monter un stage de M1 ou M2 avec un étudiant ou une étudiante qui pourra s'atteler à cet exercice et on verra bien si on arrive, du coup, à avoir un outil de pilotage et de communication efficace pour nos bilans.

Sur le volet enseignement et formation, il s'agit évidemment de former l'ensemble de la communauté universitaire aux voies, enjeux et moyens de la transition.

Vous devez vous rappeler de l'étape « rentrée climat ». Elle est désormais terminée. Nous sortons maintenant de la logique de sensibilisation pour rentrer dans une logique de formation. Nous avons déployé un module de socle commun qui est obligatoire pour tous nos étudiants pour le moment de facultés. Il dure 20 heures. Il consiste en deux ECTS complètement en présentiel, 10 heures CM et 10 heures TD. Ce module rentre dans une logique d'amélioration continue et grâce au financement d'un projet RITM, nous avons recruté un ingénieur pédagogique qui va expérimenter le développement d'un écolabel qui vise à valoriser les formations qui feraient l'effort d'intégrer ces enjeux dans leurs enseignements disciplinaires.

Ensuite, il s'agit de faire rayonner toutes ses compétences, notamment auprès de nos collègues du secondaire dans la mesure du possible. On aimerait pouvoir intégrer une formation sur la base de ce modèle de socle commun auprès de nos collègues du secondaire. Et puis aussi à l'international, notamment dans le cadre de l'alliance européenne Stars-EU où nous comptons proposer une déclinaison de ces formations auprès des collègues et des étudiants d'autres universités.

Sur l'axe recherche et innovation, je ne vais pas vous lire la citation que vous avez à gauche à l'écran, elle provient du COMETS, le comité d'éthique scientifique du CNRS que je vous invite vivement à consulter, qui est extrêmement intéressant et à partir duquel nous avons retenu quatre volets d'action :

- promouvoir une réflexion éthique sur la recherche et l'innovation,
- intégrer les enjeux DD&RS dans la stratégie de recherche, ce qui veut dire que nous avons une réflexion sur comment encourager des collègues à se lancer sur des sujets alignés avec ces questionnements,
- réduire l'impact de la conduite de nos activités de recherche et d'innovation quel que soit leur sujet,
- développer, voire continuer, prolonger le développement des interactions sciences-société.

Pour pouvoir conduire correctement tous ces volets, nous souhaitons désigner une personne chargée de mission recherche et innovation responsable dans les mois qui viennent.

L'axe 4 traite de l'environnement, je serai très rapide. C'est réglementaire, c'est la réglementation qui nous impose de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 5 % chaque année et, plus généralement, réduire la consommation de nos ressources.

Les grands leviers qui ont été identifiés pour notre établissement :

- Tout d'abord les achats. Il s'agit de réussir à réduire l'impact de nos achats.
- Les mobilités, notamment les mobilités domicile-travail ou domicile-campus des agents et des étudiants.
- L'énergie et l'immobilier.

Tout ceci sera suivi à partir d'un bilan de gaz à effet de serre qui est en cours de réalisation.

Nous avons par ailleurs un travail sur les déchets, réduction et tri des déchets. Nous avons récemment embauché un alternant qui travaille là-dessus.

Nous avons pour projet de développer la gestion de la biodiversité des espaces verts sur nos campus et de mener une réflexion sur comment rendre plus responsable la question de

l'alimentation dans le contexte professionnel.

L'axe 5, je ne vais pas du tout le développer puisque même s'il est intégré dans notre schéma directeur, il se réfère aux autres schémas directeurs, notamment celui du handicap qui a été présenté par Bassir Amiri il y a quelques minutes, mais aussi le schéma directeur de la vie étudiante, égalité femmes-hommes, lutte contre les risques psychosociaux, QVCT qui sont tout autant de documents qui sont développés par des collègues de la gouvernance.

En termes de mise en œuvre, un budget a été obtenu auprès du ministère spécifiquement à la TES, d'un montant de 500 k€ sur 3 ans dans le cadre du COMP. Il est fléché sur la formation interne, le module de socle commun, la biodiversité et le calcul et suivi du bilan de gaz à effet de serre.

Nous travaillons sur d'autres financements. Il y a un financement RITM qui est déjà obtenu et nous travaillons sur des financements notamment CVEC et puis d'autres possibilités également.

Le déploiement sera assuré par la cellule TES et dans le cadre de la revue des services.

C'est un document qui a vocation à évoluer et nous souhaitons réaliser cette évolution de la manière la plus participative possible pour tenir au mieux compte des réalités de terrain de l'établissement.

J'ai fini ma présentation. Je peux répondre aux questions.

M. Fabre. - Merci Julien.

La présidente de l'université Marie et Louis Pasteur demande la parole.

Mme Woronoff. - Merci Monsieur le vice-Président.

Cher Julien, je voulais te remercier parce qu'au départ, tu avais accepté une mission de chargé de mission qui s'est transformée en vice-présidence. Cette vice-présidence très transversale est essentielle pour le futur.

Certains le savent, je suis une grande lectrice de science-fiction. Il y a un auteur américain qui s'appelle Kim Sanderson, qui écrit des livres qui sont tellement apocalyptiques qu'on ne peut qu'être converti, au bout de quelques pages. Je le recommande à tout le monde.

Je voudrais te remercier très chaleureusement, Julien, pour tout le travail et l'énergie que tu y mets, ainsi que pour ta capacité à fédérer également sans trop de réticences des convaincus dès le départ, mais aussi des personnes qui l'étaient peut-être un peu moins. Je me souviens de quelques discussions sur la mobilité que nous avons eues à d'autres endroits.

Continue, surtout, et merci Julien.

M. Montillaud. - Merci Madame la Présidente.

Mme Drain. - Je voulais réagir au niveau des achats parce qu'on sait tous que nous avons des marchés. Est-ce que les marchés sont également sensibilisés à cela ? Et comment faire si on a une source moins polluante ? Quelles sont les politiques à ce niveau-là ?

M. Montillaud. - Merci pour la question. C'est une très bonne question.

C'est clairement un sujet très délicat, à la fois par la diversité des achats concernés puisque cela va du stylo jusqu'à l'appareil extrêmement spécifique de laboratoire. Pour cette raison, nous avons la chance de bénéficier du soutien du CNRS, en particulier de l'INSU (Institut national des sciences de l'univers) qui nous a sélectionnés, « nous » étant l'Observatoire des sciences de l'univers THETA, pour réceptionner un poste d'ingénieur d'études qui a été pourvu début décembre. La

personne recrutée s'appelle Martin Gaulier. Il travaille en ce moment sur une cartographie de l'ensemble des circuits existants, en particulier sur l'informatique puisqu'il faut bien commencer quelque part, pour à la fois développer la possibilité de se fournir en reconditionné plutôt qu'en neuf quand cela peut avoir du sens et, à l'inverse en aval, concernant les appareils qu'on utilise plus ou moins, ou qu'on renouvelle, si on peut en faire bénéficier à d'autres personnes, soit par du reconditionnement, soit par des dons auprès des étudiants qui en auraient besoin.

C'est ce genre de choses qui vont être à l'étude et, de manière plus générale pour commencer, son travail va être de faire cette cartographie de tous les circuits qui existent déjà, sur lesquels on peut chercher à connecter l'université.

Pour ce qui est du service des marchés lui-même, ils sont clairement sur le sujet. Ils sont très très documentés. Ils sont même assez impressionnants puisque c'est plutôt eux qui nous expliquent que l'inverse. Ils sont donc mis à contribution pour justement avancer sur ce sujet.

M. Fabre.- Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ? (*Néant*).

Nous allons procéder au vote.

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur ce schéma directeur Développement durable et responsabilité environnementale.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Merci Julien.

5. Affaires budgétaires et financières

5.1 Répartition des revenus perçus au sein du SAIC au titre de l'exploitation de l'actif de propriété intellectuelle (pour vote)

Nous passons au point suivant « Affaires budgétaires et financières », avec le premier point qui concerne la répartition des revenus perçus au sein du SAIC au titre de l'exploitation de l'actif de propriété intellectuelle.

Le SAIC aide nos chercheurs à valoriser. Dans ce cadre, il peut y avoir une valorisation économique qui prend la forme de licence d'exploitation, de brevet de communication de savoir-faire, de cession de résultats ou d'actifs de propriété intellectuelle et il y a donc des revenus d'exploitation.

Le point 5 concerne la proposition de répartition qui est assez classique : 50 % au profit du ou des laboratoires dont les inventeurs sont issus et 50 % au profit du SAIC dans le cadre de son activité de valorisation. Le SAIC étant doté d'un budget propre, il est censé s'équilibrer.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce point ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents ou représentés du conseil d'administration de se prononcer sur la répartition proposée de ces revenus perçus au sein du SAIC au titre de l'exploitation de l'actif de propriété intellectuelle de l'établissement après versement de la prime d'intéressement aux bénéficiaires.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2 Mise aux enchères supérieures à 10 000 € d'un équipement présent à l'inventaire du SAIC (pour vote)

Nous passons au point suivant, qui est une mise en vente aux enchères, sachant que toutes les ventes que nous allons évoquer sont des mises en vente aux enchères. Il s'agit de la mise en vente aux enchères d'un montant supérieur à 10 000 € d'un équipement présent à l'inventaire du SAIC.

Il s'agit de l'équipement d'une ligne pilote achetée d'occasion et qu'il n'est pas opportun de garder, ni de remettre à niveau. Il a donc été décidé par le laboratoire Femto de la vendre.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette vente qui me paraît tout à fait conforme ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents ou représentés du conseil d'administration de se prononcer sur cette vente.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition de vente avec mise aux enchères est adoptée à l'unanimité.

5.3 Admission en non-valeur (pour vote)

Le point suivant est une admission en non-valeur. La parole est à notre agent comptable.

Mme Saby-Laudijois.- Bonjour à ceux qui n'étaient pas là tout à l'heure.

À chaque fois que je prends la parole, c'est pour demander des choses désagréables ; il s'agit de l'admission en non-valeur de deux créances uniquement.

La première est une facture de 1 450 €. Il s'agit d'une entreprise qui avait un reste à charge sur de l'apprentissage, qui a été mise en liquidation judiciaire. La créance avait été valablement déclarée au passif mais nous avons reçu le certificat d'irrecevabilité. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de constater que nous ne pourrions pas aller plus loin.

La deuxième facture est d'un montant de 296 €. Elle concerne un trop-perçu sur salaire d'une personne qui est décédée le 20 août. Elle a perçu son salaire pour 30 jours. Il n'y a pas d'héritier. Je propose donc l'admission en non-valeur des 10 jours qui ont été versés pour ce montant-là.

M. Fabre.- Merci Karine.

Y a-t-il des questions, des remarques ? (*Néant*).

Il est donc demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration d'approuver cette passation en non-valeur.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5.4 Vente d'un appareil de spectroscopie d'électrons système Multilab 2000 - Alpha 110 (pour vote)

Nous allons poursuivre sur les ventes avec le point 5.4 qui est la vente avec mise aux enchères d'un appareil de spectroscopie d'électrons système Multilab 2000 - Alpha 110.

Le laboratoire Femto ST a ce merveilleux appareil de spectroscopie d'électrons, qui réalise

un traitement d'analyses chimiques de surface, comme vous le savez. C'est un équipement amorti ; il n'y a plus d'engagement à le conserver, il n'y a plus d'intérêt.

Comme cet appareil a une valeur marchande encore avérée, il a été décidé de le vendre avec mise aux enchères.

À moins qu'il y ait des questions ou des remarques – *néant* -, il est demandé aux membres présents ou représentés du conseil d'administration de se prononcer sur cette mise aux enchères.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5.5 Vente d'un ensemble d'équipements FEMTO ST (pour vote)

Nous poursuivons avec la vente d'un ensemble complet d'équipements dont je ne ferai pas la liste mais qui est assez importante. Il s'agit de divers équipements qui sont vendus par lots au-delà du seuil de 10 000 €.

À moins qu'il y ait des questions sur cette vente d'un ensemble d'équipements Femto – *néant* -, je demande aux membres présents ou représentés du conseil d'administration de se prononcer sur cette mise en vente.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Cette proposition tout à fait pertinente est adoptée à l'unanimité.

5.6 Gratuité des formations SST dispensées par le SSE pour les étudiants inscrits individuellement (pour vote)

Nous passons au point suivant.

Notre personnel SSE propose aux étudiants des formations premiers secours en santé mentale (PSSM). Le personnel SSE propose également des formations SST, sauf qu'il y a un petit problème puisque les formations à la santé mentale (PSSM) sont gratuites alors que les formations SST sont payantes pour les étudiants qui s'inscrivent individuellement. Ce n'est donc pas très cohérent et comme ces formations sont utiles, il est en effet toujours utile d'avoir un pool d'étudiants formés en SST comme en PSSM, il est proposé pour plus de cohérence que les formations SST soient également gratuites pour les étudiants s'inscrivant individuellement ou avec une association étudiante.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Mme Saby-Laudijois.- Pour compléter, j'indique que le manque à gagner est de 100 € par an.

M. Fabre.- C'est effectivement une précision qui est tout à fait importante dans ce contexte de restrictions financières.

La parole est à Cheikh qui me l'a demandée.

M. Wane.- Merci Monsieur le vice-Président.

Est-ce que le service serait en mesure d'absorber tous les étudiants qui voudraient se former de manière gratuite ? Parce que je vois qu'il y a parfois des cohortes dans nos formations.

Avant qu'on vote pour la gratuité, je voudrais savoir si le service ne va pas se trouver contraint de ne pas pouvoir organiser des sessions.

M. Fabre.- Coralie va pouvoir répondre.

Mme Mayeur-Carpentier.- J'espère pouvoir répondre.

Il est évident que si tous les étudiants demandaient en même temps, le SSE ne pourrait pas le faire, c'est sûr. En revanche, au regard des demandes qui ont déjà été faites, il n'y aura pas de difficulté parce qu'ils sont plusieurs à être formés. On peut avoir recours à des partenaires pour faire la formation, sachant que c'est par petits groupes.

La difficulté était plutôt à l'inverse, c'est-à-dire d'être sûr que quand on propose une formation, il y ait effectivement une trentaine d'étudiants qui puissent être présents et s'inscrire. Les difficultés étaient donc plutôt inversées en fonction du calendrier.

Donc non, il ne devrait pas y avoir de difficulté, même si c'est gratuit, sachant que le coût n'était pas très élevé de toute façon, ou alors ils le payaient en étant inscrit avec leur association, avec une demande FSDIE.

La difficulté, c'est plutôt de mieux communiquer pour transmettre cette possibilité aux étudiants pour qu'ils soient plus nombreux à être formés SST, plus nombreux à être formés PSSM, pour qu'on réussisse à transmettre et à tous dire que c'est vraiment important et important de faire bloc pour mieux connaître ces premiers gestes de secours.

M. Wane.- Je suis vraiment convaincu de la valeur de l'utilité mais j'ai un peu peur que ce soit un appel d'air, sachant que c'est effectivement génial si le service peut assumer.

Mme Mayeur-Carpentier.- À vrai dire, on aimerait bien qu'il y ait un appel d'air.

M. Wane.- Ok, très bien. Il y en aura un.

Mme Mayeur-Carpentier.- Merci.

M. Fabre.- David.

M. Markezic.- Merci Monsieur le Président.

Sur tous les sites universitaires, on pourra faire cette proposition, effectivement avec une petite crainte sur le volume. À un moment donné, sur certaines formations, notamment l'apprentissage, le SST était proposé à tous les étudiants, ceci comme étant une valeur ajoutée que de passer par l'alternance. C'était un élément de motivation et parce que dans les entreprises, en tout cas dans les organisations, il y a aussi des attentes. C'est un élément supplémentaire de valorisation sur le CV ou supplément au diplôme, par exemple.

On lance donc *a priori* et on verra ce que cela donne. Merci.

Mme Mayeur-Carpentier.- Je vais tout de même noter afin que nous y soyons attentifs, mais le SSE et les différents partenaires qui l'ont proposé étaient tous très enthousiastes.

L'objectif serait donc plutôt celui-là, mais j'entends vos indications. Nous y ferons donc attention et je vais également le redire au SSE et je vous transmettrai les indications. Merci.

M. Fabre.- Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur cette proposition.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Affaires immobilières

6.1 Demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service – UFR STAPS (pour vote)

Nous passons aux affaires immobilières, avec la demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service.

M. Camus.- Je résume très rapidement.

Suite à une réussite à un concours, un logement s'est libéré parce que l'agent qui l'occupait a été appelé à d'autres fonctions. Une personne qui était affectée à la DPI a muté à la composante STAPS et, depuis le 1^{er} décembre, occupe ce logement par nécessité absolue de service.

On vous demande donc tout simplement de pouvoir l'autoriser à occuper le logement.

M. Fabre.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Néant).*

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de l'université de bien vouloir faire droit à cette concession de logement par nécessité absolue de service.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(Néant).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Classement en tant qu'ensemble historique mobilier avec servitude de maintien dans les lieux à l'Observatoire (pour vote)

Le point 6.2 concerne le classement en tant qu'ensemble historique mobilier avec servitude de maintien dans les lieux du cercle méridien de l'Observatoire de Besançon avec ses accessoires.

Vous avez une très belle vue à l'écran. Il s'agit d'une pièce historique remarquable qui est constituée d'un ensemble de pièces. Le but de cette proposition est de faire en sorte que cet ensemble ne puisse pas être démembré car il perdrait toute sa cohérence historique et culturelle.

Il est dans le bâtiment de l'Observatoire à Besançon où on peut venir l'admirer.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Camus.- Je précise tout de même la raison pour laquelle il vous est demandé de voter.

La ville de Besançon va faire la même chose, c'est-à-dire demander l'avis du conseil municipal. Ensuite, la demande part à la conservation régionale des monuments historiques, un service de la DRAC BFC qui doit, après, saisir la commission nationale du patrimoine et de l'architecture enfin de demander l'inscription de cette demande.

Il n'y a pas que cette pièce-là puisqu'il y a 18 pièces qui composent notre demande de classement parce qu'à l'université, le pavillon de la lunette est une méridienne et il appartient à la

ville de Besançon. C'est l'un des plus beaux. Il y a huit autres observateurs en France et c'est le site de Besançon qui est le mieux conservé.

M. Fabre.- Mais les pièces nous appartiennent.

M. Camus.- Oui. Le pavillon appartient à la ville de Besançon, mais les instruments sont à nous.

M. Fabre.- Il s'agit de pouvoir préserver à la fois le contenu et le contenant.

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur ce classement.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Validation des points de la CFVU du 28 novembre 2024 (pour vote)

Nous passons à la suite et fin de ce CA, avec la réalisation des points de la CFVU.
Je laisse la parole à Laurence Ricq.

Mme Ricq.- Merci.

Il s'agit de valider des points qui ont été approuvés à la CFVU du 28 novembre.

7.1 Ouverture d'une filière D.E. de manipulateur en électroradiologie médicale

Le premier point concerne l'ouverture d'une filière de diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale.

Il s'agit d'un diplôme d'Etat délivré par la DREETS, qui vaut grade de licence. C'est en cela que l'université intervient. C'est une sollicitation de la Région depuis 2 ans qui fait suite à un constat, sur la région, du manque de manipulateurs en électroradiologie.

Cette formation existe sous une autre forme actuellement au lycée Pergaud à Besançon, elle a déjà augmenté son nombre de places mais il subsiste des besoins forts.

L'université a un référent universitaire, qui est le professeur Hatem Boulahdour, médecin spécialiste en médecine nucléaire au CHU. Il est donc référent pour cette formation et la délivrance du grade de licence.

C'est une formation dans laquelle l'université sera impliquée à hauteur de 2 100 heures d'enseignement théorique, en collaboration avec l'IFMS de Montbéliard et la Région Bourgogne-Franche-Comté qui finance.

Nous sommes actuellement dans les négociations financières du conventionnement.

Il est prévu une ouverture de 20 places à la rentrée prochaine.

M. Fabre.- Merci Laurence.

Vous avez eu les informations requises et il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur la demande d'ouverture d'une filière D.E. de manipulateur en électroradiologie médicale.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

7.2 Création d'un Diplôme Universitaire Coursus Master Ingénierie

Nous passons au point 7.2., toujours avec Laurence.

Mme Ricq.- Les Coursus Master Ingénierie sont mis en place depuis 2012 à l'université dans le cadre du réseau Figure. Dans le cadre de la fin des financements Figure, il avait été prévu en termes de modèle économique la mise en place d'un DU. C'étaient les préconisations du réseau Figure et cela dès 2020-2021. C'est donc un projet de longue date qui a eu du mal à prendre place dans notre établissement.

Un comité de pilotage inter-CMI s'est tenu le 17 juin dernier et il a été décidé de mettre en place ce DU pour la rentrée prochaine pour l'ensemble de nos Coursus Master en Ingénierie.

L'idée est que l'étudiant qui s'inscrit en Coursus Master Ingénierie est inscrit en licence puis en master, mais également en parallèle en DU et il se voit délivrer le Diplôme Universitaire Coursus Master en Ingénierie dès lors qu'il valide la licence, le master et les enseignements complémentaires liés à ce cursus particulier.

Concernant le DU, une précision sur les conditions d'inscription. Dans l'inscription au DU, il est prévu une inscription administrative et une inscription pédagogique. Le montant des frais pédagogiques est défini à 0,00 € et il restera à la charge de l'étudiant une inscription administrative, avec une exonération pour les boursiers.

Le dossier complet du DU vous sera présenté au premier trimestre 2025 puisqu'il est en cours de rédaction, mais il convenait d'acter cela puisque ceci doit figurer dans Parcoursup dès à présent.

M. Fabre.- Y a-t-il des questions ou des remarques sur la création d'un DU Coursus Master Ingénierie ? *(Néant).*

S'il n'y a pas de question, nous allons procéder au vote.

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur la création d'un Diplôme Universitaire Coursus Master Ingénierie.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Cette proposition est adoptée.

7.3 Bornes de l'année universitaire 2025-2026

Nous passons au point suivant qui concerne les bornes de l'année universitaire 2025-2026. La parole est à Laurence.

Mme Ricq.- Il convient en effet, comme chaque année, de définir les bornes de l'année universitaire 2025-2026, classiquement du 1^{er} septembre au 31 août en sachant qu'une année universitaire doit durer au minimum 10 mois et 12 mois pour la couverture accident du travail.

Il y a une tolérance jusqu'à fin septembre mais pas de jury au-delà.

La délibération vous propose des exceptions pour des formations qui ont des stages durant l'été et qui dépassent aussi.

Il s'agit plus d'acter quelque chose de réglementaire. Je ne pense pas que ceci amène

questionnement.

M. Fabre.- Vous avez reçu les informations nécessaires.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce point concernant les bornes de l'année universitaire 25-26 ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur ces bornes de l'année universitaire 25-26.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7.4 Calendrier des vacances universitaires 2025-2026

Le point 7.4 est tout aussi important. La parole est encore à Laurence.

Mme Ricq.- Ce calendrier est établi à partir du calendrier des congés scolaires et en lien avec nos partenaires avec lesquels nous avons des formations co-accréditées.

Les vacances de la Toussaint sont classiquement d'une semaine, celle dans laquelle est inclus le jour de congé.

Pour Noël, ce sont les vacances scolaires.

Pour hiver, la proposition permet d'équilibrer les semaines de cours entre Noël et hiver et hiver et printemps.

Puis les deux semaines au printemps.

M. Fabre.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents ou représentés du conseil d'administration de se prononcer sur le calendrier des vacances universitaires 25-26.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Madame Behra ?

Mme Behra.- J'ai une question par rapport aux vacances de printemps. Il y a une interrogation sur le fait que l'on doit prendre les deux semaines obligatoirement ou pas. À l'UFR SLHS, se pose la question de savoir si on pourrait éventuellement ne prendre qu'une semaine pour pouvoir donner un peu de latitude aux enseignements et étaler un peu plus le calendrier.

Je crois que cette question a déjà dû être remontée.

Mme Ricq.- Oui, en effet. Et nous avons convenu de laisser la proposition du calendrier comme ça, mais par contre de préciser dans le règlement général des études et des examens qu'une semaine des vacances de printemps pouvait être consacrée aux révisions, donc de l'intégrer plutôt dans le règlement général des études et des examens pour ne pas modifier ce calendrier-là.

Mme Behra.- Du coup, je ne m'abstiens pas.

M. Fabre.- Cheikh, une question ?

M. Wane.- Oui. Si je me mets à la place des étudiants, cela me semble tout de même déconnant puisque ce sont deux semaines qui sont instituées. Donc comment puis-je (ou les

enseignants) décider au niveau de ma fac ?

Je pense en effet qu'avec le bornage de l'année, nous avons assez de choses à faire.

Cela me choquerait de priver les étudiants de cette semaine-là, donc d'en priver les étudiants qui pourraient travailler et faire autre chose à côté durant cette période.

Je ne comprends pas la pertinence d'une telle proposition, vous m'excuserez.

Pour une semaine comme cela, je voterai contre pour les étudiants.

Mme Ricq.- Ce qui est évoqué ici, ce n'est pas ce qu'on vote aujourd'hui, donc sur la semaine de révision.

M. Fabre.- Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce vote, qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mes chers amis, je vous serais reconnaissant, quand vous avez une remarque ou une question, de lever haut la main parce que la disposition de la salle, vu que nous sommes très nombreux, fait que je ne vous vois pas forcément. Je vois ceux qui sont devant moi et pas forcément ceux qui sont sur les côtés.

7.5 Modalités d'accès hors union européenne Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique

Nous passons au point 7.5.

La parole est à Laurence.

Mme Ricq.- Merci.

Il s'agit des modalités des calendriers de candidature des personnes qui sont titulaires d'un diplôme de santé validé dans un état autre que membre de l'Union européenne, de l'espace économique européen, la Suisse, Andorre ou des personnes ayant accompli des études en vue d'une admission dans les formations médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique.

La délibération précise les dispenses d'études de santé, le dossier de candidature, la période de dépôt des candidatures, la recevabilité et ensuite comment le candidat pourra être positionné.

M. Fabre.- Vous avez reçu tous les documents.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques relatives à ce point ? (*Néant*).

Nous allons donc procéder au vote.

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur les modalités d'accès hors Union européenne des formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7.6 Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour l'accès : a. au certificat de capacité en droit

Nous passons au point 7.6. La parole est à Laurence.

Mme Ricq.- Merci.

Vous avez les éléments dans le titre : modalités d'admission, capacité d'accueil et le calendrier.

Pour la capacité en droit, la capacité d'accueil est fixée à 36 places en première année et 36 places en deuxième année. Pour donner un ordre d'idée, cette année nous avons 19 inscrits en première année et 2 inscrits en année 2, mais c'est une formation qui est toute récente, qui va donc prendre sa place.

M. Fabre.- Est-ce qu'il y a des questions ou remarques sur ce point ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur les modalités d'admission de capacité d'accueil et de calendrier 25-26 pour l'accès au certificat de capacité en droit.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

b. au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Nous arrivons au point 7.6. La parole est à Laurence.

Mme Ricq.- Je ne vais pas reprendre les différents éléments déclinés dans les délibérations parce qu'elles sont toutes sur le même modèle.

Je vais évoquer les capacités d'accueil : 36 places en DAEU A et 36 places en DAEU B, sachant que cette année nous avons 19 inscrits en DAEU A et 25 inscrits en DAEU B.

M. Fabre.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce point ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur les modalités d'admission de capacité d'accueil et le calendrier 25-26 pour l'accès au diplôme d'accès aux études universitaires dit DAEU.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

c. aux licences 1, 2 et 3

Nous passons au point 7.6 c : modalités d'admission, capacité d'accueil et calendrier 25-26 pour l'accès aux licences 1, 2 et 3.

Mme Ricq.- Il faut noter que les capacités d'accueil en premier cycle, pour les néo bacheliers, sont arrêtées par la rectrice après dialogue avec les établissements. Toutes les capacités d'accueil que nous évoquons ici pour le premier cycle sont donc portées à connaissance de la rectrice et, pour l'instant, nous n'avons pas eu de retour.

Ce qui est soumis au vote, c'est le nombre d'étudiants que l'établissement, les formations et les composantes sont en mesure d'accueillir dans des conditions correctes.

En licence pour la rentrée 2025, nous proposons 5 501 places et il y en avait 5 211 l'an passé, donc une augmentation. Il est toutefois proposé certaines baisses comme en licence de

psychologie où la capacité d'accueil passe de 325 à 300. Mais il faut savoir que cette année, nous avons 384 inscrits en L1 de psychologie plus les PASS de psychologie qui sont pour partie susceptibles d'intégrer la 2^e année de psychologie.

La licence lettres classiques passe d'une capacité de 100 à 50, sachant que nous avons 11 inscrits en L1. Il n'y a donc pas de problème vis-à-vis des étudiants qui se positionneraient.

À l'UFR STGI, la fermeture du CMI environnement et territoires conduit à une baisse de capacité d'accueil.

Voilà pour les licences dans les différentes composantes, première année.

M. Fabre. - Merci Laurence.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur les modalités d'admission, capacités d'accueil et le calendrier 25-26 pour l'accès aux licences 1, 2 et 3.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

d. aux diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) 1 et 2

Nous passons au point 7.6 d. La parole est à Laurence.

Mme Ricq. - Nous avons quatre DEUST :

DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles - Activités physiques de loisir et santé où il est proposé 22 places et nous avons 22 inscrits cette année.

DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles – Natation activités aquatiques et surveillance : il est proposé d'accueillir 11 étudiants et nous avons 9 inscrits cette année.

DEUST Théâtre qui ouvre une année sur deux puisque le DEUST est une formation sur 2 ans, qui propose un recrutement pour 18 places, sachant qu'il y a 18 inscrits en DEUST 2.

Ne figure pas - mais pour information - le DEUST Préparateur en pharmacie qui accueillera 80 étudiants et qui est en lien avec le CFA de la pharmacie.

M. Fabre. - Merci Laurence.

Y a-t-il des questions ou remarques ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur les modalités d'admission des capacités d'accueil et le calendrier 25-26 pour l'accès au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) 1 et 2.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

e. aux licences professionnelles en 60 ECTS

Nous passons au point 7.6 e. La parole est à Laurence.

Mme Ricq. - Merci.

Nous avons 17 licences professionnelles et il vous est proposé les capacités d'accueil.

Pour cette année, nous avons 369 places et nous en proposons 371, sachant que nous avons cette année 230 inscrits. Il y a donc une petite désertification des licences professionnelles qui fait suite notamment à la mise en place du BUT 3. Les étudiants que nous accueillions avant en licence professionnelle étaient pour beaucoup issus de DUT et maintenant, les étudiants inscrits en BUT poursuivent leur parcours sur les 3 ans, ce qui n'est pas illogique.

Il y a aussi des flux issus de BTS avec une forte diminution du nombre d'étudiants en BTS, ce qui fait que nous avons un déficit d'étudiants inscrits en licence professionnelle. Pour autant, nous maintenons encore une année ces capacités d'accueil. Un travail est fait avec les composantes pour travailler sur l'attractivité de ces licences professionnelles qui préparent à des métiers particuliers et une insertion professionnelle immédiate.

M. Fabre.- C'est très ciblé.

Est-ce qu'il y a des questions ou remarques sur ce point ? (*Néant*).

Dans ce cas, il est demandé aux membres présents ou représentés du conseil d'administration de se prononcer sur les modalités d'admission, capacités d'accueil et le calendrier 25-26 pour l'accès aux licences professionnelles en 60 ECTS.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

f. aux licences professionnelles « Bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) 1, 2, 3

Nous passons au point e. La parole est à Laurence.

Mme Ricq.- Merci.

C'est un sujet que nous avons comme l'an passé, c'est donc peut-être là où cette demande est particulière, du moins réitérée.

L'IUT Besançon Vesoul propose à la rentrée 25, 634 places, comme l'an passé.

L'IUT Nord Franche-Comté propose 614 places alors que cette année, la capacité d'accueil fixée par le rectorat était passée à 728 sachant que nous avons voté en séance une moindre capacité puisque l'IUT Nord Franche-Comté souffre de la mise en place du Bachelor universitaire de technologie avec un accroissement du nombre d'étudiants et un encadrement insuffisant en regard. Il est donc proposé une baisse de la capacité d'accueil pour fixer une capacité à 614.

Ceci a été acté en conseil d'institut, à la CFVU et des courriers ont été faits au ministre.

M. Fabre.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme Woronoff.- Il est bien évident que quand on a moins de budget - et c'est bien ce que nous démontre la demande de l'IUT du Nord Franche-Comté -, on a moins de moyens.

M. Fabre.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? (*Néant*).

M. Markezic.- Nous avons effectivement déjà abordé ce sujet.

Cela fait 3 ans que nous alertons concernant cette incohérence entre ce qu'on nous demande de faire et les moyens qu'on nous donne.

Cette demande de baisse des capacités d'accueil est uniquement liée au fait qu'en face,

nous n'avons pas de réponse puisque les demandes continuent à être formulées pour avoir des postes supplémentaires, sachant qu'avec ce Bachelor, nous avons 15 000 heures supplémentaires à réaliser et nous n'avons pas de poste en plus.

Des courriers ont donc en effet été retransmis, signés par le conseil d'institut et par Madame la Présidente pour le ministre qui était en poste, qui doit être démissionnaire. Dans notre conseil d'institut, nous avons également un sénateur qui a échangé en direct et qui a aussi fait un courrier à ce sujet-là.

On sait donc qu'on n'avance pas.

Ce qui nous semble nécessaire, c'est de pouvoir garantir un service public de qualité et de ne pas avoir des collègues en surcharge et surmenage divers du fait d'essayer de maintenir le quasi 100 % de face-à-face, sachant que ces quasi 100 % de face-à-face font qu'on dégrade par ailleurs la façon d'enseigner et de former. On a ainsi des chiffres qui ne sont pas forcément très bons, en tout cas pas aussi bons qu'ils ne l'étaient avec le DUT auparavant, avec un public qui évolue également.

Nous devons donc aussi être en capacité de maintenir la qualité au risque aussi d'envoyer des mauvais signaux vis-à-vis de la population, des familles progressivement, ce qui n'est pas bon du tout pour ce que nous avons à faire et pour le sens que nous donnons à notre travail quotidien.

M. Fabre.- Merci pour cette remarque.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? (*Néant*).

Dans ce cadre, il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur les modalités d'admission, de capacités d'accueil et le calendrier 25-26 pour l'accès aux licences professionnelles « Bachelor universitaire de technologie » LP BUT 1, 2, 3.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

g. aux masters 1 et 2

Nous abordons le point 7.6 g. La parole est à Laurence.

Mme Ricq.- Merci.

C'est une capacité qui était proposée, l'an passé, pour l'ensemble de nos masters, à 2 770 places et nous en proposons 2 777 pour l'année prochaine, c'est donc à peu près équivalent.

Une autre indication : nous avons 1 810 inscrits en M1. Ce qui signifie que certains masters ont encore des places vacantes, d'où un travail sur l'attractivité en master.

M. Fabre.- Y a-t-il des questions sur la problématique master 1 et 2 ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur les modalités d'admission, de capacité d'accueil et le calendrier 25-26 pour l'accès au master 1 et 2.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

h. au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Nous passons au point 7.6 h. La parole est à Laurence.

Mme Ricq.- Les trois prochains points touchent des publics particuliers puisque ce sont généralement des publics en activité, donc des professionnels qui viennent acquérir une formation supplémentaire.

Pour le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, il est proposé 30 places et nous avons cette année 20 inscrits.

M. Fabre.- Y a-t-il des remarques, des questions ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur ces modalités d'admission, de capacités d'accueil et le calendrier 25-26 pour l'accès au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

i. au diplôme d'Etat d'infirmier en bloc opératoire

Comme l'a souligné Laurence, nous abordons le point 7.6 e qui est identique sauf qu'il concerne le diplôme d'état infirmier en bloc opératoire.

Mme Ricq.- Avec 30 places proposées et 18 inscrits en 24-25.

M. Fabre.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur les modalités d'admission, la capacité d'accueil et le calendrier 25-26 pour l'accès au diplôme d'Etat d'infirmiers en bloc opératoire.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

j. au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste

Même chose pour le point 7.6 j et cette fois pour l'accès au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste. La parole est à Laurence.

Mme Ricq.- De même manière, il est proposé pour la rentrée 2025, 20 places et nous avons cette année 15 inscrits.

M. Fabre.- Merci Laurence.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur les modalités d'admission, la capacité d'accueil et le calendrier 25-26 pour l'accès au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

k. au titre d'ingénieur diplômé 1 et 2

Nous abordons maintenant le dernier point du 7.6 avec le 7.6 k. La parole est à Laurence.

Mme Ricq.- Il s'agit d'ingénieur de l'ISIFC en génie biomédical.

Dans le cadre de la croissance de l'ISIFC et notamment du fait et des conséquences de l'accueil dans un nouveau bâtiment, cette année il y avait 54 places en première année et il est proposé 65 places pour l'année prochaine. 28 places sont réservées aux candidats issus des classes préparatoires aux grandes écoles par voie de concours et 37 places aux candidats qui accèdent sur titre.

M. Fabre.- Y a-t-il des questions ou remarques sur ce point ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur les modalités d'admission, les capacités d'accueil et le calendrier 25-26 pour l'accès au titre d'ingénieur diplômé 1 et 2.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.7 Parcoursup : attendus, critères généraux d'examens des vœux 2025-2026

Nous passons au point 7.7. La parole est à Laurence.

Mme Ricq.- Pour rappel, il s'agit de mettre en transparence l'ensemble des attendus et des critères sur lesquels les candidats seront classés pour l'accès à nos formations. Tout cela figure aussi, pour l'année précédente, dans les rapports publics qui sont, comme le nom l'indique, à disposition du public.

Les attendus : les formations sont présentées et reprennent les attendus nationaux, à l'exception des formations suivantes et qui sont décrites dans la délibération : CMI, licence AES Belfort, licence AES Parcours préparatoire au professorat des écoles, licence arts du spectacle, licence LEA (langues étrangères appliquées), licence LLCER dans le cadre notamment du partenariat avec l'université de Wuppertal, licence informatique, licence STAPS, licence cycle pluridisciplinaire des études supérieures et le DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles pour les deux parcours.

Vous avez également des tableaux complémentaires qui décrivent les critères généraux, les critères retenus par la commission d'examen des vœux et les éléments pris en compte pour l'évaluation des critères.

J'ai une petite modification dans les tableaux, page 183, pour le diplôme d'Etat en psychomotricité. Il y a une erreur sur la capacité d'accueil. Elle est de 16 et non de 48.

48, c'est l'ensemble de la formation sur les trois années actuellement, mais en première année ce sera 16.

M. Fabre.- Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce point ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur les attendus, critères généraux d'examens des vœux Parcoursup 25-26.

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
Ce point est adopté à l'unanimité.

7.8 Mon Master : attendus et éléments à prendre en compte 2025-2026

Laurence va nous donner tous les éclairages sur le point 7.8.

Mme Ricq.- De la même manière, nous sommes sur le recrutement en master avec la plateforme « Mon Master ». Il nous est demandé de valider dans nos instances CFVU et conseil d'administration les attendus et les éléments à prendre en compte pour l'accès en master.

Vous avez une fiche par parcours de formation, ce qui représente un nombre de pages assez considérable, avec le nom de la formation, le domaine, le responsable, la capacité d'accueil et la capacité offerte limitée. La capacité offerte limitée est la capacité qui sera affichée sur Mon Master. Ainsi que les modalités d'enseignement, les licences conseillées pour accéder aux masters, les attendus de la formation, les critères généraux d'examens des candidatures, les modalités de candidature, les mots-clés disciplinaires, les mots-clés sectoriels, les mots-clés métiers, les lieux d'enseignement et les dates de candidature et le type de recrutement.

Toutes ces données sont rentrées ensuite dans les plateformes, de la même manière que pour Parcoursup.

Ces documents ont évidemment été complétés avec l'appui des directions des études et des responsables de formation concernés.

M. Fabre.- Parfait.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce point concernant « Mon Master » ?
(Néant).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur ce point.

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7.9 Convention double-diplôme :

a. Nouvel accord de double diplôme entre l'uFC – IUT NFC et le Cégep de Rimouski (Québec, Canada), pour le BUT Réseaux et Télécommunications parcours cybersécurité

Nous passons au point 7.9 concernant les conventions de double diplôme, tout d'abord avec le nouvel accord de double diplôme entre l'uFC, l'IUT NFC et le Cégep de Rimouski (Québec, Canada, pour le BUT Réseaux et Télécommunications, parcours cybersécurité. La parole est à Laurence.

Mme Ricq.- Je remercie l'ensemble des services qui ont contribué pour tout ce qui est des fichiers Parcoursup et Mon Master parce que c'est un énorme travail de compilation de données, sachant qu'ils s'activent aussi sur le paramétrage dans les plateformes, ainsi que les responsables de formation bien entendu.

C'est un nouvel accord de double diplôme qui permet de la mobilité, notamment aux étudiants du BUT Réseaux et Télécommunications parcours cybersécurité, afin de pouvoir faire un stage dans le cadre de leur mobilité puisque jusqu'à présent, c'était une mobilité simple et ce n'est plus possible. Un accord de double diplomation est donc proposé avec ce BUT Réseaux et Télécommunications parcours cybersécurité et le diplôme d'études collégiales technologie de l'électronique Télécommunications et Réseaux du Cégep de Rimouski au Québec.

Les étudiants concernés valideront les deux diplômes et pourront réaliser leur stage au Québec.

M. Fabre.- Merci Laurence.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette convention double diplôme ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur la convention de double diplôme entre l'uFC, l'IUT NFC, le Cégep de Rimouski au Québec-Canada pour le BUT réseaux et Télécommunications, parcours cybersécurité.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est validée à l'unanimité.

b. Nouvel accord de double diplôme entre l'uFC – IUT BV (site de Dole) et l'université du Québec à Chicoutimi (Québec, Canada) pour le BUT Sciences des Données (SD) parcours sciences des données : visualisation, conception d'outils décisionnels de l'IUT BV site de Dole

Nous passons au point 7.9 b avec à nouveau une convention de double diplôme, mais cette fois entre l'uFC, l'IUT BV site de Dole et l'université du Québec à Chicoutimi pour le BUT Sciences des Données, parcours sciences des données : visualisation, conception d'outils décisionnels de l'IUT BV site de Dole. La parole est à Laurence.

Mme Ricq.- En 2023, 16 conventions de double diplôme avaient été mises en place dans ce cadre-là. Avec la mise en place et le déploiement du BUT spécialité sciences des données, c'est un double diplôme supplémentaire qui est proposé pour favoriser également les mobilités et les stages avec le Québec et en l'occurrence Chicoutimi.

M. Fabre.- Merci Laurence.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette convention ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur cette convention de double diplôme entre l'uFC, l'IUT BV et l'université de Québec à Chicoutimi pour le BUT Sciences des Données (SD) parcours sciences des données : visualisation, conception d'outils décisionnels de l'IUT BV site de Dole.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7.10 Commission CVEC – Bilan

Nous passons au point 7.10.

Mme Ricq.- Pour les points « vie étudiante », je vais passer le relais à Coralie. Merci Coralie. Ceci pour les trois prochains points et je reprendrai la parole pour un dernier point.

Mme Mayeur-Carpentier.- Pour ce qui concerne la CVEC, le bilan de la CVEC a été établi à l'occasion de la commission du 13 novembre.

À l'occasion de cette commission CVEC, nous avons voté et nous vous proposons ce vote également pour le budget en tenant compte de la répartition et du budget prévisionnel 2025.

J'en profite pour dire un grand merci au service des affaires financières puisque ce budget a été établi avec la DAF, donc en lien avec la DAF et les différentes demandes de projets.

La CVEC est divisée en différentes parts : en parts fixes et en parts projets.

Pour ce qui est des parts fixes, la projection pour 2025 globale est de 1 552 500 €. Les parts fixes sont divisées de cette façon :

- Campus Sport : 175 000 €,
- Le SSAC : 65 000 €,
- Le BVE 186 900 €,
- Le SSE et Doctolib : 404 575 €,
- Les emplois étudiants dans le cadre de la CVEC : 60 000 €.

Pour ce qui concerne le FSDIE, c'est-à-dire le fonds social ou d'aide aux initiatives des étudiants, on doit distinguer la part générale du FSDIE qui permet une part projet et le volet social.

Le FSDIE dans sa totalité correspond à 465 750 €. On retient un tiers de cette somme qui correspond au volet social, soit 139 725 €. Ce volet social du FSDIE est divisé en deux parties : un volet « aides ponctuelles » géré par le Crous pour 70 % de la somme, c'est-à-dire 97 807,50 € et une part « urgences » qui correspond à 41 917,50 €, donc pour 30 % de ce volet.

Il reste de cet ensemble une part « projets » qui correspond à 195 275 € pour 2025, ce sont les projections pour 2025.

C'est pour cet ensemble et cette répartition qu'un vote vous est demandé.

Par ailleurs, dans le cadre de la commission CVEC bilan, comme son nom l'indique le bilan porte sur les projets. Les bilans des différents projets qui ont été réalisés en 2024 ont été présentés et sont présentés par nos quatre services supports.

Les différents projets soumis au vote correspondent à un total de 29 projets, pour une somme de 300 039,95 €, c'est-à-dire l'ensemble de la part « projets » plus une partie des reliquats qui ont pu être utilisés.

Voilà l'ensemble des éléments pour la CVEC 2024.

Avez-vous des questions au sujet de la CVEC ? (*Néant*).

Je vous propose de passer au vote puisque notre cher président de séance me le permet.

M. Fabre.- J'avais une remarque de mon DGS à laquelle je devais répondre. Je ne t'ai pas oubliée, Coralie, rassure-toi.

Je ne vais pas répéter ce que tu as dit. Il y a une question de Marie-Pascale.

Mme Behra.- Je n'ai pas eu le temps de vraiment creuser le sujet, mais je crois qu'il y a un souci avec le budget participatif, qu'il se passe quelque chose de spécial.

Mme Mayeur-Carpentier.- On l'a indiqué dans le compte rendu.

« *Il se passe quelque chose de spécial* », oui et non. Nous n'avons pas pu utiliser le budget participatif comme nous le souhaitions. Le travail du budget participatif est réalisé à partir des propositions qui sont faites par les étudiants et qui sont remontées par les différentes UFR, par les

composantes, ainsi que par le SCD, par les BU. Ensuite, les projets sont présentés et il y a un sondage, un vote qui est fait.

Il se trouve qu'il y a eu des décalages dans les propositions qui ont été faites de sorte que le budget participatif dont la somme était assez élevée a finalement conduit à une réalisation pour quelques milliers d'euros, 2 000 ou 3 000 €, alors que la somme est bien plus importante. C'est ce qu'on va consolider pour 2025.

Pour 2025, on va donc avoir un budget participatif qui sera bien plus élevé et qui permettra d'avoir plus de réalisations, sachant que ce qui n'est pas utilisé dans la CVEC n'est jamais perdu. C'est ce qu'il faut se dire comme consolation puisque cela permettra d'avoir une meilleure réalisation l'an prochain.

Mais c'est vrai que c'est toujours un peu une déception de ne pas avoir pu réaliser en totalité.

Pour cette année, le budget participatif a tout de même permis une partie de la réalisation du hall ST dans lequel se tiendront les vœux. Une partie de l'aménagement et de l'équipement du hall ST correspond à ce budget participatif. C'était la demande des étudiants.

Pour l'an prochain, il y a différentes demandes qui seront dans les projets et qui reprennent certains des points que nous n'avons pas pu réaliser. Ce sera donc au contraire très enthousiasmant puisque nous ferons plus de choses.

M. Fabre. - Très bien.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur le bilan de la commission CVEC, donc de l'approuver ou pas.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Ce bilan est adopté à l'unanimité.

7.11 Charte de gestion et d'utilisation de la CVEC

Nous passons maintenant au point 7.11 et je laisse la parole à Coralie.

Mme Mayeur-Carpentier. - Cette charte est proposée à votre vote également. Elle a été approuvée par la CFVU et présentée également à l'occasion de notre commission CVEC.

L'objectif de cette charte est d'apporter différentes modifications, de préciser la liste des membres et de modifier la liste des membres, de prévoir un calendrier peut-être un peu différent, en tout cas de soumettre une demande concertée du calendrier, par exemple pour avoir une réunion qui serait une réunion en janvier ou février de la commission CVEC pour pouvoir échanger sur différents points. Sinon, on ne parle que de chiffres et de projets en CVEC. Cela permet aussi d'indiquer quels sont les objectifs de l'utilisation de la CVEC, notamment concernant les critères d'accès, pas tout à fait d'inéligibilité mais en tout cas les points sur lesquels une vigilance particulière doit être apportée, notamment dans le cadre du schéma des DD&RSE et donc avoir un objectif d'attention environnementale particulier.

Il y a également une indication au sujet des critères qui concernent le cofinancement puisqu'il est bien indiqué et rappelé qu'autant que possible, il faudrait que les porteurs de projets puissent proposer un cofinancement et bénéficier d'un cofinancement. C'est une demande qui est faite à nos associations d'étudiants et il est parfois mal compris par ces associations étudiantes que cette demande de cofinancement ne soit pas également imposée ou sinon demandée. Elle leur est

imposée à eux mais sinon demandée aux autres porteurs, c'est-à-dire à l'ensemble des services et des composantes dans le cadre de la CVEC.

C'était donc aussi dans cet objectif d'égalité ; cela a néanmoins donné lieu à une discussion qui a permis d'indiquer que pour certains services, il ne serait pas possible de bénéficier d'un cofinancement. Ce qui veut dire que les propositions disparaîtraient. Ceci a fait l'objet d'une vraie réflexion dans ce contexte d'utilisation de la CVEC et de concertation dans le cadre de la commission.

Le dernier point concerne l'engagement des porteurs. La charte comporte une annexe avec le dossier de dépôt des projets et de bilan qui a un objectif de simplification aux différentes demandes qui ont été faites par les porteurs. Ces deux documents sont là pour déposer un projet CVEC et pour que le bilan soit plus facile à utiliser pour les porteurs.

Voilà les différents éléments au sujet de la charte. Vous avez pu la consulter et si vous avez des questions, je vous répondrai.

M. Fabre.- C'est un instrument très intéressant.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques à ce sujet ?

Mme Behra.- C'est un travail qui est très intéressant par rapport à ce que nous avons eu l'année dernière. On a donc progressé sur ce sujet-là. C'est très bien.

Mme Mayeur-Carpentier.- On a avancé un peu et on pourra évidemment avancer encore. L'objectif est aussi que cette charte soit vivante.

M. Fabre.- C'est parfait.

Une question ou une remarque de David.

M. Markezic.- Merci Monsieur le Président.

C'est un élément qui permet effectivement d'affiner un peu le cadrage et ce qui peut amener à la réussite pour les porteurs de projets. Là, je parle au nom des IUT avec une de nos difficultés qui est notre éclatement géographique, mais aussi le fait d'exclure les projets qui peuvent être en lien avec la pédagogie. C'est aussi une difficulté puisqu'il y a un certain nombre de projets qui naissent, qui sont accompagnés ou qui rejoignent la pédagogie parce qu'un projet, même dans le cadre associatif, c'est l'occasion de développer des compétences, etc., et cela exclut effectivement ces possibilités. C'est donc un regret.

Mme Mayeur-Carpentier.- Ce regret est partagé, mais c'est la loi. Je vous propose donc que nous fassions tous un *sitting*, comme pour le budget, devant le ministère car c'est la loi et c'est vrai que c'est un peu incohérent parce que tout ce qu'on fait, c'est évidemment aussi dans un objectif d'apprentissage et de formation.

Pour la CVEC, c'est vraiment un obstacle, c'est une exclusion quand le projet est un projet lié à la formation, mais cela s'explique aussi parce qu'il y a d'autres soutiens financiers dans le cadre de la formation. Cela permet donc d'avoir une meilleure répartition.

M. Fabre.- C'est très bien expliqué.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur cette charte de gestion et d'utilisation de la CVEC.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette charte est approuvée à l'unanimité.

7.12 Travaux de la commission FSDIE du 20 novembre 2024 (attributions > 23 000)

Nous passons au point 7 12. La parole est à Coralie.

Mme Mayeur-Carpentier.- Merci Monsieur le Président.

Vous allez vous prononcer sur les projets qui ont été réalisés par les associations puisque le FSDIE, pour ce qui concerne la commission FSDIE, correspond aux demandes des associations. Vous vous prononcerez pour les sommes supérieures à 23 000 €.

Vous avez deux tableaux et le CA doit se prononcer pour décision sur les sommes supérieures à 23 000 €.

Il s'agit des bilans des demandes qui ont été portées et réalisées par la BAF, par ESN, par Radio Campus, par le TUFC pour une somme totale de projets à venir de 175 700 € qui a été présentée le 20 novembre.

Il y a eu également un bilan à l'occasion de cette commission FSDIE du 20 novembre pour une somme de 65 400 €.

Voilà les sommes sur lesquelles vous vous prononcez pour décision.

Par ailleurs, vous avez reçu également un tableau qui concerne le FSDIE au sujet des sommes inférieures à 23 000 €. La somme totale accordée correspond à 9 projets pour une somme inférieure à 23 000 €, dont la totalité correspond à 54 869,92 €.

Je vous remercie par avance pour eux.

Si vous avez des questions sur les réalisations et projets à venir, je vous répondrai évidemment avec plaisir.

M. Fabre.- Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? (*Néant*).

On voit bien qu'il y a un gros travail de la commission "d'épluchage" des actions engagées. C'est très bien fait. On ne peut que s'en féliciter.

Mme Mayeur-Carpentier.- Un gros travail de la commission, mais il faut aussi souligner le travail réalisé par Camille Buhot et Romain Hassold puisque ce travail de la commission FSDIE est fait en lien avec nos vice-présidents étudiants.

M. Fabre.- Vous faites bien de le rappeler. Merci Coralie.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, il est demandé aux membres du conseil d'administration présents et représentés de se prononcer sur les travaux de la commission FSDIE du 20 novembre 24, les bilans et projets d'un montant supérieur à 23 000 €.

Il est indiqué « inférieur », il y a donc une erreur dans le texte qui m'a été fourni.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Cette proposition est adoptée.

7.13 Demande de fermeture d'un parcours IUT NFC.

Il nous reste le point 7.13. La parole est à Laurence.

Mme Ricq.- Il s'agit plus d'une régularisation et d'un formalisme puisque vous avez déjà voté lorsqu'on a voté les tableaux pour les capacités d'accueil, où il n'apparaît qu'un parcours de BUT informatique. Il nous faut formaliser cette demande de fermeture d'un autre parcours du département informatique de l'IUT NFC pour remonter un formulaire à notre ministère pour que nous puissions valider tout cela dans Parcoursup.

Le conseil de perfectionnement du département informatique s'est réuni le 23 mai dernier et a sollicité la fermeture du parcours administration, gestion et exploitation des données. Ceci pour maintenir un parcours unique, le parcours réalisation d'applications, conception, développement, validation.

Les raisons de fermeture sont que le parcours est très peu attractif auprès des étudiants. Il est un peu éloigné des champs de recherche des enseignants-chercheurs et il y a peu de professionnels sur le territoire du Nord Franche-Comté pour intervenir dans ce parcours. Il semble qu'au niveau national, ce parcours soit peu déployé également.

Pour les capacités d'accueil, les places ont été reportées sur l'unique parcours.

M. Fabre.- Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? (*Néant*).

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration de se prononcer sur ces demandes de fermeture d'un parcours du département informatique de l'IUT NFC.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Questions diverses

Il nous reste les questions diverses.

Mes chers amis, y a-t-il des questions diverses ?

Mme Woronoff.- Je voudrais faire une petite intervention.

C'est le dernier conseil d'administration de l'université de Franche-Comté. C'est donc un moment très particulier. Patricia soulignait qu'au bout de 43 ans, c'était vraiment quelque chose d'important et de majeur dans sa vie professionnelle.

Nous avons fêté de façon assez extraordinaire les 600 ans et nous allons en garder une trace toute aussi extraordinaire au travers du 1^{er} tome que les administrateurs ont tous reçu de l'histoire de notre université. Nous attendons le 2^e tome - je l'espère - pour le premier trimestre 2025.

Je voudrais en profiter pour remercier très chaleureusement Maryse Graner, ici présente, pour le travail incroyable qu'elle a fait. Nous avons bien sûr eu de très grands contributeurs et nos chercheurs et enseignants-chercheurs ont contribué à ces deux ouvrages tout à fait exceptionnels, mais il fallait un chef d'orchestre et c'est Maryse qui l'a été.

Maryse, merci beaucoup.

(*Applaudissements*).

Mme Graner.- Merci Macha.

M. Wane.- Je veux également faire des remerciements car j'ai oublié. Antoine, quand tu as parlé de la campagne d'emplois et du choix qui a été fait de mettre l'accent sur des propositions de promotion des BIATSS, je trouve que c'est quelque chose de très bien et j'espère qu'on continuera comme ça.

Mme Graner.- Je propose d'applaudir Macha parce que c'est le dernier CA de l'uFC. Nous en avons eu entre 30 et 34 ensemble ; on continue ensemble, mais merci à Macha pour son amabilité et son écoute pendant tous ces CA.

Merci à tous les administrateurs et administratrices. C'est la fin du CA de l'uFC, ce seront les CA de l'université Marie et Louis Pasteur.

Mme Woronoff.- Merci.

(Applaudissements).

M. Fabre.- Ce CA est terminé.

Mme Woronoff.- Comme c'est le dernier de décembre, tu dois souhaiter de très bonnes fêtes à toutes les administratrices et à tous les administrateurs.

M. Fabre.- Je vous souhaite de merveilleuses fêtes à tous.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30).

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ MARIE ET LOUIS PASTEUR

Séance du Mardi 17 décembre 2024
(avant approbation)

Membres en exercice : 38
Quorum : 19

Administrateurs présents, absents et représentés au CA provisoire du 17 décembre 2024

- M. Pascal VAIRAC, directeur de SUPMICROTECH
- M. Ghislain MONTAVON, directeur de l'UTBM

COLLEGE A

- Mme la professeure Marie-Christine dite Macha WORONOFF (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SANTÉ) ayant **reçu procuration de M. Philippe PETITCOLIN**
- M. le professeur Pascal FABRE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SJEPEG) –
- M. le professeur Benjamin GOLDLUST (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SLHS) **ayant reçu procuration de Céline REYLE**
- Mme la professeure Thérèse LEBLOIS (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST) –
- M. le professeur Frank PALMINO (Pour une université d'ambitions et de valeurs / IUT Belfort-Montbéliard)

Absents :

- Mme la professeure Marie-Cécile PERA (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)

COLLEGE B

- M. Eric CAVALLI, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SANTE)
- M. Richard STEPHENSON, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SLHS) **ayant reçu procuration de Mme Eve AFONSO**
- Mme Virginie BLONDEAU-PATISSIER, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)
- M. David MARKEZIC, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)
- Mme Anne-Chantal DRAIN, professeure certifiée (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT BV) **ayant reçu procuration de Daniel GILBERT**
- M. Cheikh Tidiane WANE, maître de conférences (UFR STAPS)
- Mme Laurence ANDERHUEBER, professeur agrégé (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)

PERSONNELS BIATSS

- Mme Patricia CYWINSKI (UNSA Education – Université Ouverte) **ayant reçu procuration de M. Emmanuel LAURENT**
- Mme Marie-Pascale BEHRA (CGT-FERC Sup – UFR SLHS) **ayant reçu procuration de M. Mathieu TIVET**
- M. Julien Yves ROLLAND (Pour un engagement Responsable, Humain et Constructif – UFR ST)
- Mme Maryse GRANER (Ensemble pour une université respectueuse ! - CLA)

USAGERS

Absents :

- M. Maalak ABU HMAIDAN (La seule alternative écolo et solidaire)
- Mme Noa POINSOT (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
- M. Lucas POITTEVIN (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
- Mme Léane AIT SALAH COMELLI (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
- Mme Wiam BAMA (La CGT Salarié Etudiante, Le syndicat à vos côtés !)
- Mme Camille EGGENSPIELER (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)

PERSONNALITES EXTERIEURES

- Mme Anne VIGNOT (Communauté d'agglomération du Grand Besançon)
- Mme Laetitia MARTINEZ (Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté)
- M. Pascal MOREL (directeur scientifique et directeur médical de l'EFS)

Absents :

- Mme Aurélie GUILLOT (proviseure Lycée Les Haberges)
- M. Johann CUSSEY (directeur général d'Auréa Technology)
- Mme Marie DEVALLOIR (project Management Officer à Micro-Mega SA)
- Christian GAUTHIER (CNRS) absente ou son suppléant M. Arnaud FRANCOIS

PERSONNALITES INVITEES

Mme la Rectrice ou son représentant

La séance est ouverte à 14h10, sous la présidence de Mme Marie-Christine Woronoff, Présidente de l'université de Franche-Comté.

À l'ouverture de la séance, 21 administrateurs sont présents et 6 administrateurs sont représentés.

.....

1. Affaires statutaires

1.1. Règlement provisoire intérieur (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 20 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 |
| Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27 | Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |

1.2. Délégation de compétence du Conseil d'Administration à la Présidente de l'université Marie et Louis Pasteur (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 20 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27 | Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |

1.3. Convention de Coordination Territoriale en Bourgogne Franche-Comté – CCT (pour info)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 20 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27 | Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |

1.4. Modalité de gestion des agents UBFC (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27 | Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |

2. Affaires budgétaires et financières

2.1. Organigramme budgétaire (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27 | Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |

2.2. Définition des recettes fléchées (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |
|---|--|

2.3. Détermination des durées d'amortissement pour le matériel de l'Université Marie et Louis Pasteur (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |
|---|--|

2.4. Budget initial 2025 (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27 | Refus de vote : 1 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 |
|---|--|

Mise au vote de la motion relative à la situation financière des universités publiques françaises, adoptée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2.5. Plan d'actions du contrôle interne (pour vote)

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |
|---|--|

**Université
Marie et Louis
Pasteur**

Conseil d'administration

Séance du mardi 17 décembre 2024

Ordre du jour :

| | |
|--|----|
| 1. Affaires statutaires | 5 |
| 1.1 Règlement provisoire intérieur (pour vote)..... | 5 |
| 1.2 Délégation de compétence du Conseil d'administration à la Présidente de l'université Marie et Louis Pasteur (pour vote)..... | 7 |
| 1.3 Convention de Coordination Territoriale en Bourgogne-Franche-Comté – CCT (pour vote)..... | 8 |
| 1.4 Modalité de gestion des agents UBFC au sein de l'université Marie et Louis Pasteur..... | 10 |
| 2. Affaires budgétaires et financières..... | 11 |
| 2.1 Organigramme budgétaire (pour vote)..... | 11 |
| 2.2 Définition des recettes fléchées (pour vote)..... | 12 |
| 2.3 Détermination des durées d'amortissement pour le matériel de l'Université Marie et Louis Pasteur (pour vote) | 12 |
| 2.4 Budget initial 2025 | 13 |
| 2.5 Plan d'actions du contrôle interne (pour vote) | 18 |

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR
(SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024)

(La séance est ouverte à 14 heures, en salle 116 à la Maison de l'Université, sous la présidence de Mme Marie-Christine Woronoff, Présidente de l'université Marie et Louis Pasteur)

- : - : - : - : - : - : -

La Présidente.- Bonjour à toutes et à tous.

Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un moment historique puisque c'est le premier conseil d'administration de notre université Marie et Louis Pasteur et, tout à l'heure, présidé par Pascal Fabre - et je vous demande d'être particulièrement gentils et gentilles avec lui –, ce sera le dernier CA de l'université de Franche-Comté. Au bout de 600 ans, nous continuons à nous transformer et c'est vraiment un immense plaisir d'ouvrir ce premier conseil d'administration.

Je voudrais tout d'abord commencer par des remerciements, des remerciements à la fois très sincères et très chaleureux à mes deux partenaires qui sont à mes côtés, Ghislain Montavon, Directeur de l'université technologique de Belfort-Montbéliard et Pascal Vairac, Directeur de Supmicrotech ENSMM.

Je voudrais y associer Michel Jauzein qui nous accompagne depuis le début, Lamine Boubakar, administrateur provisoire de la ComUE UBFC jusqu'au 31 décembre 2024.

Je voudrais également associer quelqu'un qui nous a accompagnés, qui est Monsieur François Roche-Bruyn, qui était le directeur de l'institut Agro Dijon. Il nous a fait partager son expérience d'homme du service public, un homme tout à fait remarquable et qui nous a particulièrement bien accompagnés.

Je voudrais dire que nous avons rencontré de multiples cailloux, soit sur notre route, soit dans nos chaussures, mais que tous ensemble, avec respect et confiance, nous avons réussi à ne jamais renoncer. Ce sont des heures de travail collectif et une union sans faille qui ont été validés par la publication du décret de création de notre EPE le 29 novembre dernier, qui a porté cette création de l'Université Marie et Louis Pasteur.

Vous le savez, Marie et Louis Pasteur va se substituer à l'université de Franche-Comté et à la ComUE université Bourgogne-Franche-Comté à compter du 1^{er} janvier 2025.

Comme nous nous y étions engagés, c'est sans incidence pour les personnels qui demeurent affectés dans l'EPE dans les mêmes conditions et pour les étudiants qui sont inscrits dans l'EPE, c'est l'article 7. En effet, cette université expérimentale ne modifie pas fondamentalement la tâche quotidienne de chacune et chacun et les missions régaliennes qui sont confiées aux universités publiques dans notre nation.

En revanche, nous sommes persuadés qu'elle nous permettra de poursuivre plus efficacement encore ces missions de service public de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Permettez-moi quelques mots sur la période transitoire qui s'ouvre.

La création de l'EPE et donc effective depuis le lendemain de la publication du décret. Le décret est du 29 novembre et la publication du 30 novembre. Je peux vous dire que nous avons été tous très « accros » à Légifrance pendant quelques semaines.

La création de l'EPE est donc effective depuis le 1^{er} décembre 2024 aux côtés de la ComUE et de l'université de Franche-Comté. J'en exerce la présidence tandis que le vice-président du conseil d'administration de l'uFC assure la direction de l'uFC. Il présidera donc le deuxième conseil, le dernier conseil de l'université de Franche-Comté qui suivra.

À partir du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'aux élections des conseils centraux, les 1^{er}, 2 et 3 avril 2025 et celles du prochain ou de la prochaine présidente le 17 avril 2025, l'EPE sera administré par les instances actuelles qui demeurent en fonction, donc les conseils centraux mais également la gouvernance que j'emène avec moi à l'université Marie et Louis Pasteur.

Dès aujourd'hui, nous allons doter, dans des situations un peu particulières sur lesquelles je reviendrai, ce nouvel établissement de son premier budget initial, acte fondateur majeur. Vous aurez noté que ce premier budget est en déficit de 3,4 M€ témoignant des difficultés majeures subies par les universités publiques françaises depuis 3 ans. Ceci a déclenché un mouvement inédit de la part des présidentes et des présidents d'université.

Ce sera mon deuxième point d'information ; je voudrais revenir sur la journée de mobilisation du 3 décembre.

Avant cela, je vais donner la parole à Ghislain Montavon puis à Pascal Vairac.

M. Montavon.- Merci. Je serai très bref.

Je vous salue toutes et tous puisque je n'ai pas pu le faire auprès de tout un chacun.

Par ailleurs, c'est avec plaisir que je suis parmi vous. Je suis en effet ravi d'être parmi vous pour ce conseil d'administration historique puisque c'est le premier conseil d'administration de l'établissement public expérimental, université Marie et Louis Pasteur.

Je n'en dirais pas plus pour ne pas perturber ce conseil.

Merci beaucoup.

M. Veyrac.- A mon tour, je vous salue toutes et tous. Je suis ravi d'être avec vous ici, enfin !

Tu l'as dit, chère Macha, beaucoup de cailloux rencontrés et j'aime bien les images. Finalement, le terrassement de la maison a été compliqué. Nous avons rencontré beaucoup de cailloux, mais finalement, on y est arrivé et il nous reste aujourd'hui à monter les murs pour en faire une belle maison, ce dont je suis persuadé, ceci tous ensemble et de façon collégiale.

Je suis donc ravi d'être là. Merci.

La Présidente.- Merci.

Sur le thème des universités en danger sur le plan budgétaire en 2025, France Universités, ses présidentes et ses présidents, ont alerté avec vigueur l'Etat. Vous savez que nous avons fait un *sitting* devant le ministère de l'Enseignement supérieur.

Nous avons prévenu qu'après les augmentations de charges non-compensées en 2022, en 2023 et en 2024, nous ne pourrions plus faire face aux nouvelles hausses annoncées pour 2025, à savoir, sur l'ensemble des universités publiques, 500 M€ dont 310 M€ de masse salariale.

Il faut comprendre que tout ceci se cumule année après année.

Nous allons avoir 130 M€ qui découlent des mesures salariales dites Guérini, 180 M€ qui reviennent de l'augmentation de 4 points de ce qu'on appelle le CAS-Pensions qui est le compte

d'affectation spéciale pensions.

Vous me direz que le budget 2025 n'est pas voté, mais très honnêtement, j'ai appris à être inquiète et je pense que le budget 2025, quand il sera voté, ne sera pas très différent de celui qui a été proposé au vu du déficit de la nation.

Pour l'actuelle université de Franche-Comté, la situation est la suivante, sachant que c'est celle que nous emmenons au sein de l'université Marie et Louis Pasteur.

Les mesures salariales représentent une charge supplémentaire de près de 5 M€ depuis 2022. Si le gouvernement confirme l'intention d'augmenter le CAS-pensions, c'est un surcoût qui est estimé à 3 M€ pour le budget initial 2025.

À cela s'ajouteraient les 1,2 M€ du point d'indice qui est la suite mécanique des mesures Guérini.

Pour 2025, aux 5 M€, nous devons ajouter 4,2 M€ et c'est ce que nous avons pour 2025.

Au total, ce sont donc 9 M€ supplémentaires que l'université doit assumer et absorber sur ses ressources propres déjà fortement contraintes et ceci sans compter le GVT (glissement vieillesse technicité), dont nous avons régulièrement parlé, qui s'élève, depuis le passage aux responsabilités et compétences élargies, à 13 M€ pour l'université de Franche-Comté et donc maintenant l'université Marie et Louis Pasteur.

Si je voulais paraphraser quelqu'un de connu à défaut d'être célèbre, je pourrais dire que je veux le retour de l'argent que l'Etat doit à l'université. Vous voyez que cela fait 22,2 M€ si je compte bien.

J'ai tenu une conférence de presse le 3 décembre dernier et je dois vous dire que c'est comme toujours pour les catastrophes, je n'ai jamais eu autant de médias en face de moi. Ceci a permis d'être très largement relayé dans le cadre de la mobilisation nationale auprès de la population.

Je voudrais remercier la ville de Besançon et Grand Besançon Métropole qui se sont associés et ont soutenu notre université sur cette dimension-là.

Pourquoi est-ce important de toucher la population ? Parce qu'il reste dans l'esprit de beaucoup de politiques - Mesdames, pas de toutes, heureusement - l'idée que l'université est une espèce de fabrique de chômeurs. C'est faux, c'est totalement faux. Il est important que nous nous manifestions et que nous faisons comprendre aux parents de nos étudiants, à nos futurs étudiants et à leurs parents que notre université publique forme, elle insère et elle insère professionnellement à haut niveau. Y aurait-il des médecins sans l'université publique ? Y aurait-il des pharmaciens ? Y aurait-il des orthophonistes ? Y aurait-il des orthoptistes ? Y aurait-il des sage-femmes ? Y aurait-il des dentistes ? Y aurait-il des magistrats ? Y aurait-il des professeurs des écoles en maternelle, en primaire, au collège et au lycée ? Sans nous, la réponse est non.

Il faut donc arrêter et casser - nous tous et nous toutes qui sommes des ambassadrices et des ambassadeurs de nos établissements - cette dynamique-là et mettre en porte-à-faux certains de ces politiques qui jouent un jeu que je trouve macabre.

Le constat est objectif et avéré : les universités ne disposent d'aucune flexibilité financière.

Si l'Etat ajoute encore, en 2025, de nouvelles dépenses sans les compensations correspondantes, les universités ne pourront plus assumer l'intégralité de leurs missions. Sachez tout de même que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, c'est que le ministre démissionnaire nous avait annoncé qu'il rajouterait 1 % de prélèvement sur nos subventions au titre de la solidarité nationale. Nous sommes donc tous dans le mur à plus ou moins brève échéance, toutes les universités. Certaines le sont déjà. Certaines ne savent même pas comment elles vont pouvoir payer les salaires à la fin du mois parce qu'elles n'ont ni trésorerie, ni fonds de roulement.

Mais pour celles qui ne sont pas dans cet état-là, comme la nôtre, à force de prélever dans

le fonds de roulement pour faire face à ces augmentations de masse salariale - qu'ensuite l'Etat, représenté par le rectorat, nous reproche alors que cette augmentation vient bien des décisions de l'Etat -, nous allons également droit dans le mur.

Comment pourrions-nous financer la transition écologique ? Comment pourrions-nous financer l'inclusion et le handicap, la prise en compte de la fragilité psychique de nos étudiantes et de nos étudiants, la lutte contre les violences sexuelles ?

Suite aux décisions du jury sur l'affaire Pélicot, je vous assure qu'au bout de 4 ans de mandat, j'ai tout de même parfois eu un peu la nausée concernant ce qui se passait au sein même de notre établissement.

Comment répondre aux besoins de nos étudiantes et de nos étudiants ? Comment étendre, par exemple, la BU santé qui est totalement saturée ? Comment financer ces besoins réels et légitimes sans les moyens correspondants ? Sachant que - je vous le rappelle - les universités n'ont pas la possibilité d'emprunter.

Qu'est-ce qui reste devant nous ? Est-ce que nous allons devoir baisser les capacités d'accueil sur Parcoursup et donc le nombre de places pour les futurs.es bacheliers et bacheliers ? Faut-il fermer des sites universitaires délocalisés qui sont l'un des outils d'aménagement du territoire et aussi de la prise en compte de cette jeunesse un petit peu éloignée des grosses villes de notre territoire que sont Belfort-Montbéliard et Besançon, mais qui, eux aussi, ont le droit de faire des études supérieures ? Faut-il arrêter la rénovation de notre patrimoine immobilier alors même que nous avons des passoires énergétiques, encore et encore ? Faut-il réduire le niveau de services, par exemple diminuer le nombre de bibliothèques universitaires, arrêter la santé des étudiants, etc., etc. ?

Ce sont là des éléments extrêmement solennels que je souhaitais porter à votre connaissance, étant bien entendu que pour ma part, je l'ai dit et je le redis, je m'oppose avec fermeté à l'hypothèse d'une hausse des droits d'inscription qui, dans le contexte de précarité qui frappe les étudiantes et les étudiants, serait particulièrement indécente. D'autant plus que le gouvernement souhaiterait que chaque conseil d'administration décide de l'augmentation des droits universitaires. Vous imaginez la cacophonie ? Sachant que ceci touche aussi bien vos écoles d'ingénieurs, chers collègues, que nos universités. C'est-à-dire que selon un certain degré de démagogie, d'orientation de l'université, on va se retrouver avec des universités qui auront la possibilité de mettre des droits d'inscription très élevés ou d'y réfléchir. Nous allons donc créer une inégalité.

Pour moi, c'est une rupture du contrat social qui gère la nation française depuis la fin de la seconde guerre mondiale et cela me semble un élément majeur.

Ainsi, à l'issue de cette séance, je vous proposerai d'adopter une motion exprimant nos craintes et nos exigences. Elle vous sera distribuée incessamment par le Cabinet.

Pour terminer sur une note un peu plus joyeuse, j'ai dès à présent le grand plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui aura lieu le mardi 28 janvier à partir de 18 heures au bâtiment Propédeutique de l'UFR Sciences et Techniques à la Bouloie, au cœur de la Bouloie. Ceci est très symbolique parce que le cœur de la Bouloie, c'est aussi le témoignage que notre fonds de roulement n'est pas un bas de laine que nous voudrions thésauriser comme voulait le faire croire le ministre démissionnaire de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Mais il est bien destiné à investir, avec l'aide essentielle des collectivités locales – Mesdames, je voudrais vous remercier et remercier l'ensemble de vos collègues pour le soutien incroyable que vous nous avez apporté toutes et tous - et pour transformer nos campus et rénover nos bâtiments.

J'aurais donc plaisir et nous aurons le plaisir de vous faire part de nos meilleurs vœux le 28 janvier prochain.

Après ce propos liminaire, je vous propose de passer aux affaires statutaires et de débiter

par la présentation du règlement intérieur.

Coraline Tirazoni, cheffe du Cabinet, est en train de vous distribuer la motion.

1. Affaires statutaires

1.1 Règlement provisoire intérieur (pour vote)

Vous avez toutes et tous reçus ce règlement intérieur qui est un règlement provisoire. Ce règlement est non seulement provisoire, mais il n'est que partiel. Il a vocation à être complété et le règlement intérieur définitif pourra être adopté par les instances définitives de notre établissement Université Marie Louis Pasteur après les élections aux conseils centraux, donc après mi-avril.

Il reprendra ce règlement provisoire et sera enrichi de dispositions propres aux personnels et aux usagers de l'établissement.

Il conviendra, dans l'attente de ce règlement intérieur définitif, de se référer aux autres dispositions applicables aux personnels et usagers, c'est-à-dire les réglementations, les arrêtés nationaux et les arrêtés et délibérations internes.

Je vous propose d'aller très vite sur la présentation des différents articles de ce règlement intérieur et de nous arrêter là où certaines ou certains auraient des commentaires à faire.

Sur l'article 1, il n'y a pas de point particulier.

L'article 2, c'est l'explication de l'articulation des règlements intérieurs avec les deux établissements composantes que vous représentez, bien chers amis.

L'article 3, c'est la présentation des organismes nationaux de recherche qui, conformément aux statuts, sont associés à l'université Marie et Louis Pasteur, donc le CNRS, l'Inserm et le CEA.

L'article 4 reprend l'article 7.2 des statuts de l'université pour l'élection du président. Il n'y a rien de particulier par rapport à cela et c'est très classique par rapport à ce que nous avons déjà au sein de l'université. Il précise un certain nombre d'éléments comme la déclaration de candidature. Il précise qu'il n'y aura pas plus de 5 tours de scrutin par séance de conseil d'administration.

Nous avons tout de même eu des collègues qui ont été élus au bout de 17 tours, ce qui est un peu déraisonnable.

Donc 5 tours par séance du conseil d'administration. Si, à l'issue de ces 5 tours, aucun candidat n'a recueilli la majorité absolue, le CA se réunit à nouveau dans un délai d'au moins 20 jours et au plus 30 jours pour permettre des négociations ou de nouvelles candidatures qui pourraient être déposées pendant ce délai, sachant que ceux qui avaient déjà présenté leur candidature peuvent toujours être candidats.

Il y a également la notification du procès-verbal et la précision du mode d'élection - sur lequel nous n'allons pas revenir - du premier président de l'université.

Ensuite, le collège électoral consultatif que nous allons réunir, Mesdames les juristes.

Je voudrais faire une petite pause à cet endroit parce que je me rends compte que j'ai oublié quelque chose de majeur. Je voudrais en effet remercier les juristes ici présentes, donc Justine, Clémence et Charlotte et il nous manque Marine qui est malade. Ce sont les juristes des quatre établissements qui ont travaillé, c'est-à-dire la ComUE pour Clémence, Charlotte pour l'UTBM, Marine pour Supmicrotech et Justine pour l'université de Franche-Comté. Elles nous ont accompagnés pour la rédaction de ce règlement intérieur.

Mesdames, merci beaucoup.

J'ai oublié Emma ! Pardon, Emma. C'est de ma faute, mais c'est parce que je ne vous vois pas. Donc Emma également.

En tout cas, elles ont travaillé formidablement et c'est peut-être là un exemple et un

prémice de la qualité des relations qui se développent.

Le comité électoral consultatif est fondamental, c'est moi-même qui le présiderai de façon à assurer que les élections se passent dans les meilleures conditions, avec trois représentants de l'administration que je désignerai, un représentant de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, chancelière des universités, qui sera désigné par elle et des délégués des listes de candidats quand ils seront connus. Ce qui n'arrivera pas avant le mois de mars, en gros.

Et il y aura un membre élu ou non de chaque liste représentée au conseil d'administration désigné et parmi les membres élus ou non de ces listes dans un délai de 8 jours calendaires à compter de la demande envoyée en ce sens à la présidente de l'université - puisque ce sera la présidente - au 1^{er} candidat élu en exercice de chaque liste concernée aux fins de la tenue de la première séance du comité.

C'est la direction des affaires juridiques et institutionnelles qui assistera et préparera toutes les séances du comité.

Je me suis permis d'être un peu longue parce que c'est particulièrement important.

De même, chaque directeur d'établissement composante désignera soit lui-même, soit un représentant désigné pour assister à ces séances du comité électoral consultatif.

Il y aura un procès-verbal à l'issue de chaque séance.

L'ordre du jour des conseils centraux. Pour moi, il n'y a pas de point particulier qui mérite de s'y attarder. C'est l'occasion pour moi de remercier Patricia Humblot qui, depuis des années, assure le verbatim du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté. Cela doit faire un peu plus de 20 ans et elle sera encore avec moi, en tout cas tant que cela dépendra de moi, pour nos premiers CA, au premier trimestre 2025.

La présidence de la commission recherche et de la CFVU est conforme au code de l'éducation. La composition et les modalités de fonctionnement du Bureau correspondent à l'article 14 des statuts de notre université Marie et Louis Pasteur.

Les articles 10 à 17 listent un certain nombre d'acteurs que sont les instituts, les quatre instituts (institut de technologie, institut environnement et territoires, institut sciences humaines et droit, et institut santé, sport), le collège des premiers cycles, les unités de formation et de recherche, donc les composantes qui existent déjà, les écoles et les instituts internes, les structures de recherche (unités de recherche, UMR, unités d'appui à la recherche ou fédération de recherche), les services communs, les composantes, sachant que ce sont aussi les UFR.

Il y a juste une petite coquille pour les services de la direction générale des services. Il y a eu une petite erreur. DAF, c'est : direction des affaires financières et non pas direction des achats et des finances. C'est bien la direction des affaires financières.

L'article 18 présente les modalités de saisine du président.

Deux parties supplémentaires vont être ajoutées à ce règlement intérieur qui est provisoire, il s'agit d'une partie qui fixe les règles applicables à la communauté universitaire, aussi bien les personnels que les usagers, qui vont comprendre en particulier les règles relatives aux enceintes, aux locaux universitaires, aux règles relatives à la santé, à l'hygiène et à la sécurité, une partie qui sera rédigée avec l'appui des directions et des services compétents qui vous sont listés. Mais dans la quasi-totalité, il va y avoir reprise à droits constants des textes qui sont déjà applicables au sein de notre établissement. Il n'y aura donc pas de nouveauté. Et une partie finale qui comprendra la liste des chartes et des référents de l'établissement, sachant que sur ces quatre années, un grand nombre de chartes ont été adoptées par notre conseil d'administration, ce qui reflète les valeurs que porte notre université et notre université Marie et Louis Pasteur.

Merci de lever la main très haut pour que je voie ceux qui veulent prendre la parole après cette présentation. Je ne vois pas de main levée.

Tout ceci a été adopté dans les règles et présenté dans les établissements (CSAE et CA). Je vous propose de passer au vote et de voter à main levée. Ceux qui ont des procurations savent qu'ils ont une procuration.

Je vais demander aux membres présents de voter puisque nous devons avoir la majorité absolue.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Pour le moment, ce sont les membres présents. Je vais procéder en deux votes.

Quels sont ceux qui votent pour ?

Je passe maintenant à ceux qui ont des procurations.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Nous avons donc une abstention physique et une abstention en procuration.

Je demande à ceux qui ont des procurations de lever la main s'ils sont pour.

Je laisse les services faire les comptes et nous dire les résultats.

M. Camus.- Nous avons 21 présents et 6 procurations.

(Résultat du vote : 25 votes pour et 2 abstentions).

La Présidente.- Je vous remercie.

Nous passons au point 2 des affaires statutaires, sachant qu'après, je n'ai plus besoin du quorum majoritaire, je ferai donc voter à deux mains.

1.2 Délégation de compétence du Conseil d'administration à la Présidente de l'université Marie et Louis Pasteur (pour vote)

Il s'agit d'une délibération qui permet au conseil d'administration de déléguer certaines de ses attributions à la présidente, étant précisé que cette délégation ne peut s'étendre à l'approbation du contrat d'établissement, au vote du budget, à l'approbation des comptes, à l'adoption des statuts, aux règlements intérieurs de l'université, à l'approbation du rapport annuel d'activité, du bilan social ou des décisions du conseil académique qui ont une incidence financière.

En dehors des éléments exclus dans la délibération, il vous est demandé d'autoriser la délégation de compétence de l'université Marie et Louis Pasteur à la Présidente de l'université.

C'était déjà le cas au sein de l'université de Franche-Comté.

Justine et Emma, est-ce qu'il y a des choses à rajouter par rapport à cette délégation ?

(Réponse négative).

C'est quelque chose de classique.

M. Morel.- Bonjour à tous.

J'ai une question concernant l'acceptation des legs. J'avais notion qu'ils étaient plafonnés pour une approbation de ce type. On rêve évidemment qu'ils soient les plus élevés possible, évidemment, mais je croyais que pour les approuver, au-delà d'une certaine somme - j'avais en tête 700 000 € -, ils devaient passer par le conseil d'administration.

Mais il est possible que je me trompe, sachant que je ne suis pas du tout expert, mais je préférerais souligner ce point.

La Présidente.- C'est précisé dans le premierement de l'annexe I.2.1 « *Compétences du Conseil d'administration provisoire déléguées à la Présidente* ». C'est le deuxième alinéa.

Sur ce deuxième alinéa, il n'est effectivement pas précisé de montant maximal, sachant que de toute façon, nous avons une fondation partagée avec l'Établissement Français du Sang et Supmicrotech qui serait plutôt le lieu de recueil des legs et dons.

Mme Vignot.- Du coup, il n'y a pas de somme maximum. Ceci m'étonne parce qu'en général, du moins dans les institutions que je préside, il y a toujours des sommes maximales.

M. Camus.- La procédure, quand on accepte des dons et legs, c'est que cela doit évidemment passer en conseil d'administration et après, cela doit également être validé par notre tutelle qui est le ministère de l'Enseignement supérieur. Il n'y a donc pas de maximum.

Après, c'est une parution qui doit paraître tout simplement au Journal Officiel.

Pour ce qui nous concerne, c'est juste un accord et il n'y a pas de montant. Le conseil d'administration donne un accord et après, c'est validé par notre tutelle.

La Présidente.- Merci.

Il faut voter sur cette délégation de compétence. Là, vous pouvez voter pour vous et votre procuration.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

1.3 Convention de Coordination Territoriale en Bourgogne-Franche-Comté – CCT (pour info)

Cette convention de coordination territoriale a été signée par tous les partenaires. Vous avez la liste à la fin. Elle est là pour permettre de continuer à avoir une politique régionale Bourgogne-Franche-Comté sur l'enseignement, la formation, la recherche et l'innovation, ceci en ayant créé deux instances :

- un conseil de site qui réunit les chefs d'établissement, les représentants des organismes nationaux de recherche et il doit y avoir un tirage au sort pour savoir qui sera le premier ou la première présidente de ce conseil de site, avec un vice-président de l'autre EPE, sachant que je crois que nous avons décidé que ce serait sur 2 ans avec une alternance tous les 2 ans de façon à assurer une coordination de la meilleure teneur en Bourgogne-Franche-Comté,

- un conseil académique qui est là pour permettre de mettre en œuvre les décisions politiques qui auront été prises au niveau du conseil de site.

Nous avons tous la volonté de faire fonctionner cette convention de coordination territoriale en Bourgogne-Franche-Comté et il nous semblait fondamental que dans les premiers actes de l'université Marie et Louis Pasteur, cette CCT vous soit présentée. Elle est présentée à titre d'information parce qu'il faut qu'elle soit totalement juridiciarisée pour pouvoir être ensuite envoyée à nos tutelles, sachant que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et Madame la rectrice de la région académique et chancelière des universités en ont bien évidemment connaissance depuis 3 mois puisque nous l'avons signée le 1^{er} octobre 2024.

Est-ce qu'il y a des commentaires sur cette convention ?

Je vous en prie. Laetitia Martinez, vice-présidente représentant Marie-Guite Dufay du

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Mme Martinez.- Merci Madame la Présidente.

C'est simplement pour vous dire l'émotion partagée de ce moment historique, ce premier CA provisoire de l'université Marie et Louis Pasteur et peut-être un petit plaisir encore plus personnel de voir une dénomination paritaire pour cette nouvelle instance d'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté.

Je suis également ravie de voir le point d'atterrissage, de voir également la présence de Ghislain Montavon et Pascal Vairac dans cette démarche qui a été longue et qui n'a rien eu d'un long fleuve tranquille ces dernières années. Pour autant, je crois que c'est vers l'avenir qu'il faut se tourner aujourd'hui.

Vous avez raison de souligner la difficulté dans laquelle se trouvent l'ensemble des universités de notre pays et surtout l'importance et le rôle social qu'elles ont pour nos jeunes générations et pour l'avenir du pays également.

Je voulais plus particulièrement souligner l'importance de pouvoir présenter cette convention de coordination territoriale comme étant aussi une marche fondatrice de l'avenir du paysage de l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté. Elle a fait l'objet de nombreux échanges, de nombreux débats, mais elle permet d'affirmer - et c'est quelque chose de très important - que la démarche engagée il y a plusieurs années, qui a connu elle-même plusieurs remous avec des réussites et des échecs, mais comme dans nos parcours respectifs, s'épanouit aujourd'hui et qu'à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté, des projets seront conduits qui permettront de mutualiser l'excellence de notre recherche, nos forces de recherche. Mais pas uniquement puisque l'objet de la convention est bien plus large que celui de la recherche. Elle constituera en effet aussi un élément important dans le cadre de la rédaction du futur SRESRI que nous sommes en train de terminer. Il est quasiment écrit, mais nous nous appuyerons beaucoup sur cette convention.

C'est donc vraiment un message d'optimisme et tourné vers l'avenir à ce moment du conseil d'administration.

La Présidente.- Nous vous remercions toutes et tous.

Mme Vignot.- Je vais rebondir sur ce qui vient d'être dit. Cette convention de coordination territoriale est évidemment un moment important parce qu'on sait qu'elle va être le support de bien des projets, j'en suis sûre. Nous sommes donc très attentifs au fait qu'elle soit définitivement adoptée et je pense effectivement que ce sera le plus beau cadeau de Noël que nous aurons.

Je ne sais pas à quel moment ce sera définitivement adopté...

La Présidente.- Disons qu'il y a encore quelques étapes politiques.

Mme Vignot.- Ce ne sera donc peut-être pas pour Noël. J'espère que nous l'aurons avec les œufs de Pâques.

La Présidente.- On espère que ce sera avant parce qu'il faut que nous puissions fonctionner tous ensemble.

Mme Vignot.- Merci. Très bien.

Une chose est certaine, c'est que nous sommes heureux de voir qu'un des grands principes qui animent tout le monde, c'est de réussir à faire que nos projets de recherche, que nos formations

puissent bénéficier de moyens que nous devons aller chercher, d'autant plus que, comme tu l'as décrit, Macha, les moyens étant limités, il va falloir être en capacité d'accueillir justement tous ces moyens qui pourraient venir aussi d'Europe ou d'ailleurs.

Il était donc important que nous soyons en ordre de marche, si je peux me permettre de le dire ainsi.

Merci à vous d'y travailler et de faire que nous puissions enfin aboutir parce que je n'arrive même plus à compter les années...

La Présidente.- Nous comptons 2 ans, donc depuis le 1^{er} septembre 2022, mais c'est bien avant. 2 ans, c'est la décision de l'université de Bourgogne de sortir de la ComUE.

Mme Vignot.- Merci encore une fois à Monsieur Vairac et à Monsieur Montavon d'être ici présents parce que nous avons besoin de montrer la cohérence dans laquelle nous nous trouvons et combien nous nous soutenons les uns et les autres. Nous avons en effet besoin de montrer que c'est un travail collectif. Merci.

M. Vairac.- Je voudrais simplement ajouter que les difficultés sont ce qu'elles sont, mais ce sont aussi des opportunités. Et ces difficultés nous ont permis de construire une vraie relation de confiance - je peux le dire devant vous, Macha et Ghislain -, confiance qui nous permet d'être là aujourd'hui. Ces difficultés ont donc finalement aussi été une opportunité pour nous.

Mme Vignot.- J'espère qu'il n'y aura pas de difficultés supplémentaires pour consolider nos liens ! (*Rires*)

La Présidente.- Si on pouvait avoir un peu la paix, on serait très heureux !

Nous reviendrons, pour un vote du conseil d'administration de Marie et Louis Pasteur, sur cette convention de coordination qui n'a aucune raison de se transformer dans son fondement tel qu'il vous a été présenté.

M. Vairac.- Je veux préciser que cette convention de coopération, de coordination territoriale s'appuie sur le conseil de site, lequel conseil de site s'appuie sur le CoPil académique pour gérer les affaires de recherche, mais aussi sur un CoPil plateformes puisque les plateformes sont très importantes au sein de notre site.

Il y a donc un CoPil plateformes qui va gérer aussi la coordination au niveau des plateformes technologiques sur notre site.

La Présidente.- Merci Pascal.

Nous passons au point 1.4.

1.4 Modalité de gestion des agents UBFC au sein de l'université Marie et Louis Pasteur

M. Camus.- Il s'agit d'une délibération technique car nous avons été le plus explicite possible dans cette expérimentation. Et je remercie les services pour leur qualité car ils ont fait en sorte que les agents du futur établissement puissent être payés en janvier. Ce n'était pas simple au début, mais en une semaine nous avons réussi à créer une université, sachant que ce n'est pas tous les jours qu'on crée une université.

En accord avec l'agent comptable, nous vous proposons une délibération pour une prise

en compte d'une modalité de gestion des agents ex-uFC et ex-UBFC, tout simplement pour que l'agent comptable puisse liquider les paies.

La Présidente.- Ceci pour pouvoir payer tout le monde, ce qui semble évidemment très important pour la fin janvier.

Cette délibération sur laquelle le conseil d'administration doit se prononcer a donc pour but d'accepter les modalités de gestion des agents de l'ex-uFC et de l'ex-UBFC au sein de l'université Marie et Louis Pasteur.

Je vous propose de la mettre au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

2. Affaires budgétaires et financières

2.1 Organigramme budgétaire (pour vote)

Nous passons au budget dont j'ai déjà un peu parlé. Sachez que nous n'arrêtons pas d'agir. Il y a donc eu des manifestations, le 3 décembre dernier, des présidentes et des présidents d'université et nous savons que, par ailleurs, les syndicats manifestent également. Mais ils ne manifestent pas que pour les universités et le budget des universités. Nous continuons à agir et nous essayons de rappeler l'importance, dans le contrat social de la nation, de nos universités publiques et de nos établissements d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Nous allons vous présenter tout d'abord un organigramme budgétaire qui est la conséquence de la fusion des deux structures qui existaient (université de Franche-Comté et ComUE) ; ce qui a permis de supprimer des doublons.

Il y a un budget général et un budget annexe. Le budget annexe, nous le connaissons déjà au sein de l'université de Franche-Comté, il s'agit des services d'activités industrielles et commerciales que nous appelons le SAIC.

Il n'y a pas de point particulier. Il y avait des petites erreurs qui ont été modifiées, comme par exemple « institut de technologie ».

Il y a la création des six écoles doctorales qui étaient administrées, gérées par la ComUE UBFC, la création du collège de premier cycle et la création des quatre instituts.

Sinon, les autres unités budgétaires viennent soit de l'uFC, soit de l'UBFC.

S'il n'y a pas de commentaires...

M. Camus.- Je vais apporter une petite précision.

Il est important de voter cet organigramme budgétaire parce que dès la première quinzaine de janvier, il va permettre d'ouvrir une ligne de crédits et donc de donner de la transparence dans l'évolution de l'établissement, financièrement, pour les labos et pour les composantes. C'est donc vraiment pour que ce soit transparent et fluide.

La Présidente.- Effectivement, s'il faut attendre 3 mois pour que les laboratoires dépendent, ça va ruer dans les brancards ! Je souhaiterais donc que vous votiez cet organigramme budgétaire. Tout d'un coup, cela me semble très important !

Je mets au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Je vous remercie.

2.2 Définition des recettes fléchées (pour vote)

Pour le 2^{ème} point à l'ordre du jour, on est là aussi dans quelque chose de classique, ce sont les recettes fléchées. Cette notion des recettes fléchées doit être soumise au conseil d'administration.

Nous avons deux types de recettes au sein du budget, des recettes globalisées et des recettes fléchées. Normalement, les recettes sont globalisées, mais parfois certaines recettes peuvent être fléchées. Ce sont en particulier des recettes qui sont suivies en opérations pluriannuelles et qui ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Cela peut être le cas de financements de l'ANR, de projets européens, voire de FEDER portés par la Région.

Ce que l'on vous demande, c'est de vous prononcer sur ces recettes fléchées.
S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose de passer au vote. (Néant).

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Je vous remercie.

2.3 Détermination des durées d'amortissement pour le matériel de l'Université Marie et Louis Pasteur (pour vote)

Nous passons maintenant à la détermination des durées d'amortissement pour le matériel de l'université Marie et Louis Pasteur et je vais donner la parole à Karine Saby-Laudijois qui est déjà agent comptable à la fois de l'uFC et d'UBFC depuis quelques mois.

Karine, vous avez la parole.

Mme Saby-Laudijois. - Bonjour à tous.

Je suis effectivement agent comptable de l'uFC, de l'UBFC et désormais de l'Université Pasteur, j'ai donc une triple casquette depuis peu.

La délibération que je vous propose au vote aujourd'hui concerne la détermination des durées d'amortissement des biens immobiliers qui vont être acquis par l'université Pasteur. Je vous ai adressé la proposition de délibération ainsi qu'une annexe avec les durées d'amortissement prévues pour chaque compte d'imputation comptable. Ces durées d'amortissement étaient à peu près identiques sur l'uFC et l'uBFC, il n'y a donc pas de révolution. Ce sont les mêmes que celles qui étaient jusqu'à présent appliquées, mis à part deux petites modifications.

J'ai modifié le matériel informatique puisque sur le même compte comptable, on avait du petit matériel et du gros matériel dont la durée d'amortissement et d'utilisation n'est pas la même. Je propose de scinder le compte en deux et de mettre des durées d'amortissement de 3 ans pour le petit matériel et de 7 ans pour le gros matériel.

Je propose également un amortissement dérogatoire pour le matériel scientifique acquis dans le cadre de contrats de recherche puisque la durée dérogatoire permet de coller aux durées de financement de nos partenaires.

Pour le reste, il n'y a pas de changement par rapport à ce qui existe déjà : un seuil d'amortissement à 800 € unitaire hors taxes.

La Présidente.- Merci Karine.

Est-ce qu'il y a des remarques suite à la présentation de notre agent comptable ? (*Néant*).

Je vous propose de mettre au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

2.4 Budget initial 2025

Nous passons au gros morceau qui est le vote du budget initial.

Vous allez avoir à vous prononcer sur les autorisations budgétaires, puis sur les prévisions comptables.

Le décret financier que nous attendions depuis très longtemps est publié. Mais en fait, ce décret financier n'est pas obligatoirement aussi bénéfique que nous pouvions l'espérer puisqu'il permet au gouvernement de dire aux universités qu'elles sont dans un excellent équilibre financier, même si elles sont dans le mur. J'ai donc l'impression de m'être faite un peu entourloupée par ce décret financier, mais c'est une position qui n'est que la mienne et qui ne reflète pas celle de mon vice-président du conseil d'administration, qui est également le financier qui va vous présenter ce budget avec Thierry Blond.

M. Fabre.- Merci Madame la Présidente.

Je tiens à affirmer que je suis tout à fait d'accord avec vous, je pense que c'est une entourloupe !

Ce budget 2025 a été à la fois très délicat et très complexe dans sa réalisation et dans son exploitation. Je vais expliquer pourquoi.

La première difficulté est évidemment que nous sommes dans une création d'EPE, mais ce n'est pas ce qui est le plus compliqué, c'est la consolidation uFC-UBFC. C'est une consolidation comptable qui est très complexe puisqu'il y a des flux internes et des problèmes de comparabilité. Ce n'est pas simple et cela va se passer en deux étapes, avec une phase BI 25 et nous affinerons certaines opérations, en plein accord avec le rectorat, dans le BR1 25.

Le deuxième point, c'est que nous sommes dans une situation d'incertitude budgétaire avec des politiques assez changeantes et assez erratiques. Le contexte financier est donc délicat, nous manquons de renseignements, nous n'avons pas la notification de la subvention pour charge de service public. Nous avons beaucoup d'incertitudes sur les financements étatiques.

Nous avons eu beaucoup de compréhension du rectorat qui voit bien que nous avons une incertitude gouvernementale. On peut les en remercier mais cela n'a pas facilité les choses.

Le dernier point : le décret financier évoqué par notre présidente et qui change complètement les lignes rouges. Avant, il fallait avoir deux exercices déficitaires. Maintenant, la notion de déficit a été écartée au profit de trois ratios portant sur le fonds de roulement, la trésorerie et la capacité à maîtriser ses charges de personnel, c'est-à-dire les charges de personnel par rapport aux produits encaissables. Le but étant certainement - c'est l'hypothèse de la présidente et la mienne - de nous amener à vider notre fonds de roulement pour assumer les déficits budgétaires gouvernementaux. Ce qui pose un problème puisque ce fonds de roulement, c'est ce qui nous sert à faire des investissements, en particulier immobiliers.

Nous n'avons que les grandes lignes de ce décret financier, nous avons ces trois ratios

mais nous n'avons pas le mode emploi. Nous n'avons pas le calcul. Nous ne savons pas si cela porte sur les COMP, sur les budgets. Nous sommes dans une situation d'incertitude dans la construction du budget et aussi dans son exploitation par rapport à nos relations avec l'Etat.

Voilà la situation dans laquelle nous sommes.

Pour l'instant, nous sommes au-dessus des lignes rouges. Sur la trésorerie, nous sommes au-dessus. Nous avons, en gros, 32 jours de trésorerie au lieu de 30 au minimum, donc ça va. Sur le fonds de roulement, nous sommes à l'aise avec 40 jours au lieu de 15 jours au minimum. Nous avons de la marge mais, comme vous le savez, ce fonds de roulement est entièrement mobilisé sur nos opérations financières.

Concernant les charges de personnel, nous sommes à 81 au lieu de 83. Nous commençons donc à nous rapprocher, 81 étant le pourcentage par rapport aux produits encaissables.

Nous ne sommes donc pas dans une mauvaise situation. Nous sommes dans une situation assez médiocre. Comme la présidente l'a très bien souligné, toutes les universités sont soit en difficulté, soit vont l'être.

Au budget 25, nous poursuivons nos politiques : la politique internationale avec l'alliance Stars-EU, les réformes de santé, la transition environnementale et sociétale. Il y a déjà eu un débat d'orientation budgétaire pour éclairer les directeurs de composante et de recherche qui en ont besoin.

Vote des composantes : unanimité quasi totale sauf pour nos collègues de SLHS.

Voilà ce que l'on peut dire sur le contexte général, mes chers amis.

Je laisse la place à Thierry Blond.

M. Blond. - Merci. Bonjour à tous.

Classiquement, ma présentation sera en trois parties :

- les autorisations budgétaires,
- l'équilibre financier,
- la soutenabilité budgétaire.

Avec différents tableaux qui sont soit pour vote, soit pour information.

Je commence par le tableau 1 pour vote, qui concerne les plafonds d'emploi.

La nouveauté principale est liée à l'apport d'UBFC sur le plafond 1 avec 20 emplois, 20 ETPT et, sur le plafond 2, avec un certain nombre d'emplois qui ont été ramenés à 70 % d'ETPT, c'est-à-dire 220,2 ETPT.

Une hausse importante est liée à ces recrutements. Elle est liée aux formations en santé et de façon encore plus importante avec des agents contractuels. Ceci a été vu avec le rectorat et il est proposé de porter le plafond global de 2 716,1 et à 2 280 ETP, et 436 sur ressource propres.

Je passe ensuite au tableau des autorisations budgétaires. On constate une baisse liée au fait qu'il existait de nombreux flux internes entre uFC et UBFC et afin de neutraliser ces flux internes, seulement 70 % des dépenses d'UBFC ont été prises en compte. On trouve ces baisses à la fois en dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

En termes de perspectives, il y a une poursuite de l'accompagnement et le développement de l'activité des laboratoires et plateformes, une communication accrue sur les dispositifs dont les thèses CIFRE et une accentuation de la démarche proactive dont les partenariats socio-économiques et notamment le recrutement de deux chargés de mission innovation grâce au COMP 2023 pour accompagner les équipes de recherche en lien avec les acteurs territoriaux de l'innovation.

Je passe ensuite au tableau 3 qui reprend les dépenses par origine. Il n'y a pas de modification fondamentale par rapport aux équilibres du budget 2024 puisque les deux missions

principales de l'enseignement supérieur et de la recherche se retrouvent avec la formation pour 38 % et la recherche pour 30 %.

On trouve ensuite d'autres postes de dépenses, en particulier les dépenses immobilières qui sont liées à des chantiers immobiliers inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement.

Au niveau des recettes, il n'y a pas de modification majeure puisque la subvention pour charge de service public et les autres financements publics représentent 87 % des recettes de l'établissement. Les 12 % restant correspondent à des recettes propres et à la contribution pour la vie étudiante et de campus.

Il est à noter que ces financements seront réévalués puisque nous n'avons pas eu, pour la réalisation de ce budget 2025, de notification de la part du ministère. Nous nous sommes donc basés sur la dernière notification en date, qui est celle du 5 juillet 2024 et des éléments qui seront pris en compte et présentés tout à l'heure sur les prélèvements sur fonds de roulement.

Nous passons ensuite à l'équilibre financier.

La Présidente.- Nous sommes en train de recevoir, sur nos mails, la subvention pour charge de service public. Mais nous n'allons pas changer ce que nous avons prévu.

M. Camus.- Une précision. Les subventions sont en effet en train de tomber sur les boîtes mails des DGS et des présidents. C'est donc l'occasion pour moi, face à autant de complexité et sachant que tout à l'heure, la présidente a remercié les services juridiques, de remercier les affaires financières et notamment Fatima Ansri et Thierry Blond pour avoir monté ce projet de budget parce que même si nous nous connaissons, avec les collègues de l'UBFC, il n'est pas facile de prendre en compte des domaines qu'on ne maîtrise pas.

Je les remercie puisque nous devrions avoir, grâce à eux, un BR1 en juin où il devrait y avoir très peu de changements.

M. Fabre.- Je l'espère aussi, mais il faut effectivement souligner l'immense travail qui a été accompli dans des conditions extrêmement difficiles par nos services, en particulier par Fatima Ansri.

M. Blond.- Je vais passer à deux tableaux intermédiaires un peu techniques.

Le premier est sur l'équilibre financier. Il représente simplement un décalage entre certaines opérations d'encaissement et de décaissement pour lesquelles nous avons recours à la trésorerie. C'est le cas pour exécuter des travaux immobiliers qui sont pluriannuels et des contrats de recherche et d'enseignement qui sont aussi pluriannuels.

Le tableau 5, le suivant, ce sont des opérations qui sont faites au niveau de l'établissement, encaissements et décaissements, pour lesquelles nous ne "servons" que de "boîte aux lettres". Vous retrouvez à gauche des opérations classiques comme la taxe pour la valeur ajoutée, les aides à la mobilité internationale (AMI) pour 310 000 € et, sur la droite, des projets de recherche qui viennent d'UBFC pour 5 M€.

Nous arrivons ensuite au cœur de la présentation avec la soutenabilité budgétaire de l'établissement, avec le tableau 6 sur la situation patrimoniale.

M. Fabre.- Merci Thierry.

Comme nous l'avons souligné, les perspectives 2025 sont incertaines. Vous voyez qu'un élément très important du budget ne nous est communiqué que maintenant. Les perspectives sont donc incertaines, elles seront affinées au BR1 2025. Elles sont toutefois assez mauvaises.

Vous voyez que le résultat se traduit par une perte comptable assez importante. Nous avons chaque année des prélèvements dus à nos opérations bâtementaires (site Canot et maintenant le NFC), mais l'impact du prélèvement sur le CAS-pensions est tout de même assez massif, avec pratiquement 3 M€ non-compensés.

Nous avons donc une perte comptable qui a des impacts, c'est-à-dire que dit perte comptable, dit que nous passons en capacité d'autofinancement négative. La capacité d'autofinancement, c'est l'argent que nous mettons de côté, que nous épargnons. Là, nous ne mettons rien de côté, nous dépensons.

Notre fonds de roulement diminue de façon relativement importante. Nous n'arrivons pas à le reconstituer à cause de cette perte. De plus, nous poursuivrons une politique d'investissement qui est tout de même très importante au bénéfice de nos collègues.

Ce fonds de roulement est donc en forte baisse à cause de notre effort d'investissement.

Il y a un impact sur la trésorerie qui baisse évidemment aussi. Nous sommes moins riches. Elle reste à un niveau correct. Est-ce que nous arriverons à rester à un niveau correct ? À mon avis, ce sera le résultat d'un effort collectif concerté.

Voilà ce qu'on peut dire concernant l'évolution de la trésorerie.

Je laisse la parole à Thierry.

M. Blond.- Comme vous l'aurez remarqué, nous sommes passés du tableau 7 au tableau 11. Ce n'est pas un oubli puisque, comme l'a expliqué Monsieur Fabre au début, nous n'avons pas tous les éléments et en particulier l'antériorité pour faire les tableaux 8 sur les recettes fléchées et puis 9 et 10 pour le plan pluriannuel. Ce sera fait au moment du budget rectificatif de l'établissement.

Je viens de vérifier. Ce que nous avons reçu à l'instant, c'est la notification définitive 2024. Donc contrairement aux années précédentes, nous n'avons toujours pas reçu la pré-notification que nous avons eue l'année dernière en novembre pour 2025.

La Présidente.- C'est rassurant de voir que dans les 10 derniers jours de décembre, nous recevions de quoi fonctionner pour l'année 2024...

M. Blond.- Regardez bien ce tableau 11 car c'est la dernière fois que vous le voyez puisqu'il sera supprimé dans le cadre du décret financier. C'est un tableau qui est relativement compliqué à mettre en place mais qui est intéressant puisqu'il concerne les UMR (unités mixtes de recherche), avec une vision consolidée et globalisée des UMR.

Les unités mixtes de recherche sont des laboratoires avec plusieurs tutelles.

À gauche, vous avez l'université de Franche-Comté avec tout d'abord une hausse significative de 1,5 M€ à 1,8 M€ suite à un nouveau système de dotation des laboratoires calculé sur un barème forfaitaire par enseignant-chercheur, chercheur et ingénieur de recherche.

Vous avez ensuite le CNRS qui est cotutelle d'un certain nombre de nos laboratoires.

Après, vous avez Supmicrotech ENSMM qui verse une subvention de 130 000 € pour l'institut Femto et 9 000 € pour l'OSU THETA. Et puis l'UTBM qui verse 70 000 € pour Femto ST.

La diminution que vous avez à droite, dans la colonne « autres » est liée aux flux qui existaient avec UBFC.

Il faut signaler aussi qu'au niveau de l'EFS, suite à l'intégration au 1^{er} janvier 2024 de l'équipe de recherche EA 4266 "Epigénétique des infections virales et maladies inflammatoires" (EPILAB) et EA 4067 "Pathologies et épithéliums : prévention, innovation, traitements,

évaluations (PEPITE) à l'UMR 1098 RIGHT, on constate une hausse des financements en provenance de l'Inserm de 110 000 à 150 000 € et de l'EFS de 200 000 à 327 815 €.

Pour finir, le tableau de synthèse que vous avez à l'écran représente les engagements que nous avons (AP et AE), les décaissements qui sont prévus avec des ratios en bas à droite, ratios par rapport à notre trésorerie disponible, et les fonds de roulement. Ils sont en hausse par rapport aux années précédentes, hausse liée à la fusion avec UBFC et avec une analyse qui va être à mener sur le reste à payer, en particulier dans le domaine de la recherche, pour engager des crédits et surtout mettre en place des crédits de paiement dans le cadre de ce nouvel établissement.

Pour finir, vous avez à l'écran une vignette qui récapitule les votes soumis au conseil d'administration, avec les différents tableaux pour vote et pour information. Vous avez ensuite les éléments qui sont dans la délibération, avec les ETPT, les autorisations d'engagement et crédits de paiement que nous avons vu au tableau 2, les prévisions de recettes et le solde budgétaires sur le tableau suivant. Et puis l'article 2 avec les éléments liés au tableau 6.

La Présidente.- Merci Thierry.

La discussion est ouverte. Est-ce que vous avez des commentaires à faire sur ce qui vous a été présenté ? (*Néant*).

Vous voyez que le point de l'article 2, c'est un déficit de 3 422 414 € prévus pour 2025.

S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de passer au vote.

Je vous propose de voter tout d'abord l'article 1, les 2 716 ETPT dont 2 280 sous plafond, 436 hors plafond, 285 098 092 € d'autorisations d'engagement (AE) dont 207 326 037 € pour le personnel, 46 834 106 € pour le fonctionnement et les interventions et 30 937 949 € pour l'investissement.

Pour les CP (crédits de paiement) : 284 914 160 € dont 207 326 037 € pour le personnel, 48 231 688 € de fonctionnement et d'intervention et 29 356 436 € d'investissement.

266 933 715 € de prévisions de recettes et 17 980 445 € de solde budgétaire déficitaire.

Là, c'est le premier article du vote.

Le deuxième, ce sont les prévisions comptables : 18 109 845 € de prélèvement de trésorerie, un déficit pour le résultat de 3 422 414 €, une insuffisance d'autofinancement de 872 414 € et un prélèvement de fonds de roulement de 14 268 746 € qui correspond à une variation de ce fonds de roulement.

Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur ce budget initial.

Je vous ai proposé en parallèle une motion sur ce budget, je la mettrai également au vote.

S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? (*2 abstentions*).

Je vous remercie.

Je vous propose de passer à la motion.

M. Goldlust.- Madame la Présidente, j'ai une petite remarque formelle. Il y a une petite faute de syntaxe à corriger à la ligne 3. Ce n'est pas : « sans qu'elle ne soit composée... » mais c'est : « sans qu'elle soit composée... ».

La Présidente.- Je vous remercie, Monsieur le latiniste.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette motion ? (*Néant*).

Je mets au vote la motion.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. Motion votée à l'unanimité du conseil d'administration.

2.5 Plan d'actions du contrôle interne (pour vote)

Nous passons au plan d'action 2025 du contrôle interne financier.

Je pense que c'est Thierry Blond qui le présente.

M. Blond.- Merci Madame la Présidente.

Expliquer le contrôle interne, c'est simplement rappeler que c'est un processus mis en œuvre par l'établissement destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs concernant la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et réglementations en vigueur et la réalisation et l'utilisation des opérations.

Un certain nombre de textes s'appliquent à ce contrôle interne liés à la circulaire GBCP, dont les principes sont utiles pour la réalisation de ces outils de pilotage. Ce sont la cartographie des risques et les plans d'action validés par l'instance de gouvernance.

C'est aussi une demande de la Cour des comptes dans le cadre de la certification des comptes de l'Etat puisque nous sommes opérateur de l'Etat en tant qu'université.

Il faut aussi rappeler, en introduction, qu'avec la réforme de la responsabilité personnelle et pécuniaire, désormais ce ne sont pas seulement les comptables publics mais tous les agents qui sont potentiellement justiciables dans la limite de leur responsabilité effective et selon la gravité de leur faute ayant causé un préjudice financier significatif.

L'effectivité de la mise en œuvre du contrôle interne constitue un des critères pour apprécier la responsabilité. Autrement dit, en cas de problème, si un contrôle interne structuré existe, cela devient une circonstance atténuante. S'il n'y a pas de contrôle interne ou s'il est défaillant, cela devient une circonstance aggravante pour apprécier la faute de l'agent concerné.

Pour mettre en œuvre ce contrôle interne, nous sommes sur des boucles d'actions - comme dans les démarches qualité – avec, en haut à droite :

- la réalisation d'une cartographie des risques,
- une analyse des processus,
- un plan pluriannuel à décliner voté chaque année en conseil d'administration.

Ainsi que les trois leviers classiques du contrôle interne, qui sont : organiser, documenter et tracer.

Un dispositif de rétroaction des auto-évaluations, avec des grilles de contrôle, des évaluations internes et éventuellement externes.

Nous avons aussi un outil ministériel qui est fourni pour évaluer le déploiement de notre dispositif. Pour mémoire, l'université est engagée depuis 2011 dans le contrôle interne. Nous retrouvons ici ces trois leviers : documentation, traçabilité et organisation avec le pilotage du dispositif, pilotage dans lequel on trouve l'existence d'un comité de pilotage et l'existence d'un plan d'action qui est voté par l'instance de gouvernance.

Nous avons également, depuis 2011, un outil qui s'appelle ACIDUES (autodiagnostic de la maîtrise des risques des universités et établissements d'enseignement supérieur), qui est utilisé depuis 2011 et qui nous permet d'analyser par processus notre cartographie des risques, avec des risques bruts et des risques pondérés. Chaque processus, comme par exemple le processus « rémunération », est décomposé en procédures. Pour la rémunération, nous avons une procédure « dossiers de rémunération », une procédure « ordre de payer », une procédure « paiement » et dans chacune de ces trois procédures interviennent tout d'abord la direction des ressources humaines,

l'agence comptable et la direction des affaires financières.

C'est aussi l'occasion, en conseil d'administration, de faire le bilan du plan d'action de l'année précédente.

Le plan d'action 2024, dans la note qui vous a été présentée, présentait différentes procédures, trois dans le domaine des ressources humaines et une dans la gestion des contrats.

Toutes ces procédures ont été réalisées avec les services, formalisées et validées ensuite par la direction générale et la gouvernance.

Nous avons aussi, au plan d'action 2024, un contrôle de la concordance entre les habilitations définies dans les délégations de signature avec les profils qui sont utiles dans les applications-métiers, notamment dans le logiciel financier. Ces contrôles sont très importants maintenant dans le cadre de cette réforme des gestionnaires publics afin de vérifier que les personnes ont bien les bonnes habilitations et fiabiliser la chaîne financière.

Enfin, comme affiché à l'écran, nous avons le plan d'action 2025 avec les deux premières actions qui sont dans la prolongation 2024, celle sur les habilitations où, après la rédaction de la procédure, nous souhaiterions mettre en place des revues périodiques au moins deux fois par an, avec une mesure du flux entrant et sortant des agents. Maintenant, il faut voir l'effectivité de cette procédure.

La deuxième action pour la gestion des rémunérations consiste en une modification des modalités de gestion pour les contrats emplois étudiants afin d'ajuster les attestations de service fait et les périodicités de versement.

En concertation avec les services, trois nouvelles actions ont été proposées :

- une sur le suivi des contrats de recherche pour mettre en place une fiche de valorisation pour chaque nouvelle contractualisation pour recenser les collaborations de recherche potentielles et ce qui est valorisable,

- une pour l'acceptation d'un don dans le cadre du mécénat pour vérifier la conformité et la réglementation et accompagner le recrutement de Fundraiser dans l'établissement,

- une sur les certificats d'économie d'énergie qu'il faut sécuriser pour tenir compte du cadre réglementaire et s'assurer que l'université dispose de l'offre la plus avantageuse.

Ce plan d'action 2025 fera l'objet d'un bilan qui sera présenté en conseil d'administration au moment du budget initial 2026, donc l'année prochaine.

Merci.

La Présidente.- Merci Thierry.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? (*Néant*).

C'est un peu technique, mais on peut dire que c'est une façon de sécuriser la manière dont l'université est gérée, mais aussi d'être capable de rendre compte puisque je n'oublie jamais que notre subvention pour charge de service public, c'est l'argent des contribuables et que nous avons donc un devoir d'exemplarité par rapport à cette subvention pour charge de service public.

S'il n'y a pas de commentaire, je vais mettre au vote et ce dernier vote clôturera le premier conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Mme Vignot.- Excusez-moi. Je vais revenir sur les différents votes qui correspondent au budget, tout simplement parce que je crois que cela englobe une subvention qui devrait alimenter nos comptes GBM concernant la BUBA et, à ce moment-là, je suis en conflit d'intérêts. Je suis donc obligée de ne pas participer au vote.

La Présidente.- C'est donc une non-participation au vote et personne n'a voté contre. Personne ne s'est abstenu...

C'est pour le budget, mais là, tu peux voter sur le contrôle interne ?

Mme Vignot.- Sur le contrôle interne, oui.

La Présidente.- Je reprends le vote sur le contrôle interne.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Ceci clôt le premier conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur.

Merci à vous. Merci d'être venus nombreux pour participer à cet événement très historique.

M. Stephenson.- J'ai une petite question pratique concernant le sigle de cette université. Comment est-on censé le prononcer ? C'est U M L P ou U M et L P ?

M. Fabre.- C'est U M L P.

M. Stephenson.- Merci. C'est la solution que je préfère.

La Présidente.- Je crois que nous sommes beaucoup à la préférer.

J'ai apprécié la remarque de Laetitia Martinez sur la parité à l'œuvre dans le nom de l'université Marie et Louis Pasteur.

Vous avez remarqué que nous avons fait le choix, pour le moment, d'avoir une similarité entre le logo de l'uFC et le logo de l'université Marie et Louis Pasteur, ceci pour faciliter l'identification de cette évolution et de cet EPE au sein de la population.

Quelques éléments de communication. Quand nous communiquerons tous ensemble, nous communiquerons avec, à gauche, les établissements composantes. Si jamais on communique avec les établissements composantes, à gauche du logo de l'UMLP, il y aura Supmicrotech et l'UTBM ou dans le sens inverse, je le fais ici dans l'ordre alphabétique. À droite du logo de l'université Marie et Louis Pasteur, il y aura l'IUT nord Franche-Comté par exemple ; les composantes seront donc à droite du logo et les établissements composantes à gauche.

Ce sont là les finesses des communicants en qui nous avons grande confiance.

Nous allons faire une petite pause.

Merci infiniment à vous. Merci Laetitia, merci Anne, merci Ghislain, merci Pascal et merci aux juristes qui se sont déplacées. Merci à tous pour votre présence.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30).